



Les nerfs à fleur de peau, Mme Cécile Beaudoin, la mère de la victime, a quitté précipitamment les lieux dès le verdict connu.
photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

LES POLICIERS DION, CASTONGUAY ET SALVAIL ONT ÉTÉ NÉGLIGENTS

« Il y a eu crime », dit le juge Dionne

■ SHERBROOKE — « Je déclare qu'il y a eu crime ». Ces derniers mots du coroner ad hoc, le juge Denys Dionne, ont

MARTHA GAGNON et ANDRÉ CÉDILOT
envoyés spéciaux de LA PRESSE

littéralement « gelé » l'assistance nombreuse qui attendait impatientement depuis au moins deux heures, hier soir, ce verdict qui aura des répercussions partout au Québec et même outre-frontière.

D'une voix puissante, sur un ton sec et neutre, le juge Dionne a tenu trois policiers de Sherbrooke, Roger Dion, André Castonguay et Michel Salvail, responsables de la mort violente du poseur de tapis Serge Beaudoin, 33 ans, lors de la fusillade sur-

nue au motel Le Châtillon, à Rock-Forest, le 23 décembre.

Le représentant du ministère public, Me François Doyon, a immédiatement fait savoir qu'il allait étudier d'ici à trois ou quatre jours la possibilité de porter des accusations criminelles contre les policiers impliqués. Déjà, dans les milieux judiciaires, on parle d'inculpation possible d'homicide involontaire ou de négligence criminelle.

Devant plus de 200 personnes pendues à ses lèvres, le juge Dionne a lu un bref texte de six

pages dans lequel il affirme que ces policiers ont commis une grave négligence. « La vérification et la planification incomplètes et trop sommaires, le manque de réflexion et de prudence et la témérité manifestées avant l'opération indiquent qu'ils ont fait preuve de négligence. »

Quant à l'intervention elle-même qu'on a qualifiée d'« opération-surprise » et qui a causé la mort de Serge Beaudoin, enchaîne le coroner, elle a été conduite en employant une force ex-

voir CRIME en A 2

Les Beaudoin sont soulagés

page A 2

L'ÉCONOMIE

Cahier du mardi

Entrevue avec le pdg de Petro-Canada

Bill Hopper estime qu'il fallait que Petro-Canada devienne un géant pour être prise au sérieux par les multinationales du pétrole.

page C 1

L'inflation: rien d'alarmant

Le taux d'inflation à 5,3 p. cent n'a rien d'alarmant. Il ne s'agit pas du début d'une nouvelle flambée inflationniste.

page C 1

Pénurie de bois d'ici à 15 ans

L'industrie canadienne du bois devra investir \$50 milliards d'ici à la fin du siècle pour préserver ses marchés.

page C 2

Un robot aux yeux à rayon infra-rouge

Le CNRC a mis au point à Montréal un robot soudeur qui voit grâce à ses yeux à rayon infra-rouge. Ce robot sera produit industriellement.

page C 3

ON ÉTUDIE DES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AXEL-20

Comterm pourrait abandonner son affiliation avec Matra

■ QUÉBEC — Il se pourrait que la firme Comterm-Bytec soit obligée d'abandonner sa filiale française si elle

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

veut décrocher le contrat des micro-ordinateurs dans le réseau scolaire. En effet, depuis qu'un comité technique supervisé par le ministère de l'Éducation a recom-

mandé le rejet de l'Axel-20, fabriqué par Bytec-Comterm sous licence française de Matra, il est prévisible qu'elle opte pour un appareil développé par Bytec sous licence nord-américaine, l'Hyperion.

C'est là une hypothèse parmi tant d'autres puisque le gouvernement pourrait tout aussi bien accorder le contrat des micro-ordinateurs à un autre consortium ou encore prolonger le moratoire d'un an au-

près des commissions scolaires pour l'achat des micro-ordinateurs.

Mais une chose est sûre, c'est que le comité technique qui a procédé au banc d'essai recommande d'élaborer des solutions de rechange à l'Axel-20 afin d'équiper les 186 écoles secondaires d'appareils conformes aux normes de septembre.

Si Bytec-Comterm doit abandonner la filiale française, cela signifiera pour le gouvernement québécois un changement total

de sa politique puisque le premier ministre Lévesque s'était engagé à Paris à privilégier un appareil français.

Le but ainsi recherché était de favoriser l'éclosion d'une industrie de micro-informatique au Québec en lui donnant un accès au marché français et, dans un contexte de bons procédés, aider les industries québécoises de câblo-distribution à obtenir une part du marché français.

voir COMTERM en A 2

SPORTS

Shutt ne s'est pas présenté à l'exercice

L'ailier gauche Steve Shutt ne s'est pas présenté à l'exercice du Canadien, hier matin. Il s'est bien rendu au Forum, mais c'était pour y rencontrer le directeur Serge Savard dans l'idée de discuter de son statut avec l'équipe. Mais Savard, grippé, n'était pas à son bureau. Les deux hommes doivent toutefois se rencontrer ce matin. Pour l'instant, Shutt n'est ni suspendu, ni mis à l'amende.

page 3



LES VOISINS CHAMPIONS Lemieux: 3 buts, 7 passes

photo Denis Courville

page 11

DANS L'IOWA

Reagan et Mondale donnent le départ de la campagne

page E 1

SOMMAIRE

Annonces classées.....C 4, D 8 à D 11, E 3, E 4

Arts et spectacles

— Informations A 10 à A 12

— Horaires.....B 5, B 6

Centenaire.....A 8

Décès, naissances, etc.....E 5

Économie.....C 1 à C 11

Êtes-vous observateur?.....D 10

FEUILLETON

« La charge des sangliers » D 11

Foglia.....D 9

Horoscope.....D 10

Le monde.....E 1

Mots croisés.....E 4

« Mot mystère » D 11

Quoi faire aujourd'hui.....B 5

Télévision.....A 10

Tribune libre.....A 7

Vivre aujourd'hui.....D 1 à D 7

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées.....12, 13

LA MODE



Jaune, turquoise, rouge et blanc

Maintenant friandes de conditionnement physique, les femmes nord-américaines se pavanent cet été sur les plages dans des maillots monopièce. Les couleurs à la mode seront le jaune, le turquoise, le rouge et le blanc. De leur côté, les Européennes porteront l'été prochain des bikinis à bustier style Brigitte Bardot, à imprimés aux couleurs fluorescentes.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

page D 1

AUJOURD'HUI

GAÉTAN BOUCHER

La ville de Saint-Hubert se prépare à recevoir son héros, Gaétan Boucher, qui sera honoré lors d'un dîner-bénéfice le 18 mars.

page A 3

JOHNSON

Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, se rend à Ottawa pour « défendre l'intégrité du système de santé du Québec. »

page A 4

LIBÉRÉE

Un cour ontarien vient d'ordonner la libération de Karen Mitchell, cette jeune femme enceinte qui avait refusé de témoigner contre son ami.

page B 8

BÉGIN ET SES CHAUFFEURS

La ministre de la Santé nationale, Mme Monique Bégin, a mauvaise réputation auprès des chauffeurs de ministres: on dit qu'elle en a eu 24 différents depuis son entrée au cabinet en 1976.

page A 5

CTL

Le conseil municipal de Laval doit se prononcer sur une proposition visant à confier à cinq conseillers municipaux l'administration de la Commission de transport de Laval.

page A 3

FOGLIA

Quatre saisons en forme de livre, de chat, de mai du siècle et de cyclisme...

page D 9

Dumoulin

FINI NOYER
MODÈLE 1984

399\$
GARANTIE 3 ans

20"
COULEUR
MAGICSTRIPE

100% TRANSISTORISÉ
AFC et COULEUR AUTOMATIQUE
PRISE DE CÂBLE
PRISE ÉCOUTEUR

ATC

MODÈLE 1984

299\$
GARANTIE 3 ans
FINI BLANC OU NOYER

14"
COULEUR
MAGICSTRIPE

30 VIDÉOS DIFFÉRENTES ET 60
TÉLÉVISEURS EN MONTRE

A 2 PAS DU MÉTRO JARRY
A 2 RUES DE MÉTROPOLITAIN

783 Jarry (coin 8250 St-Hubert)

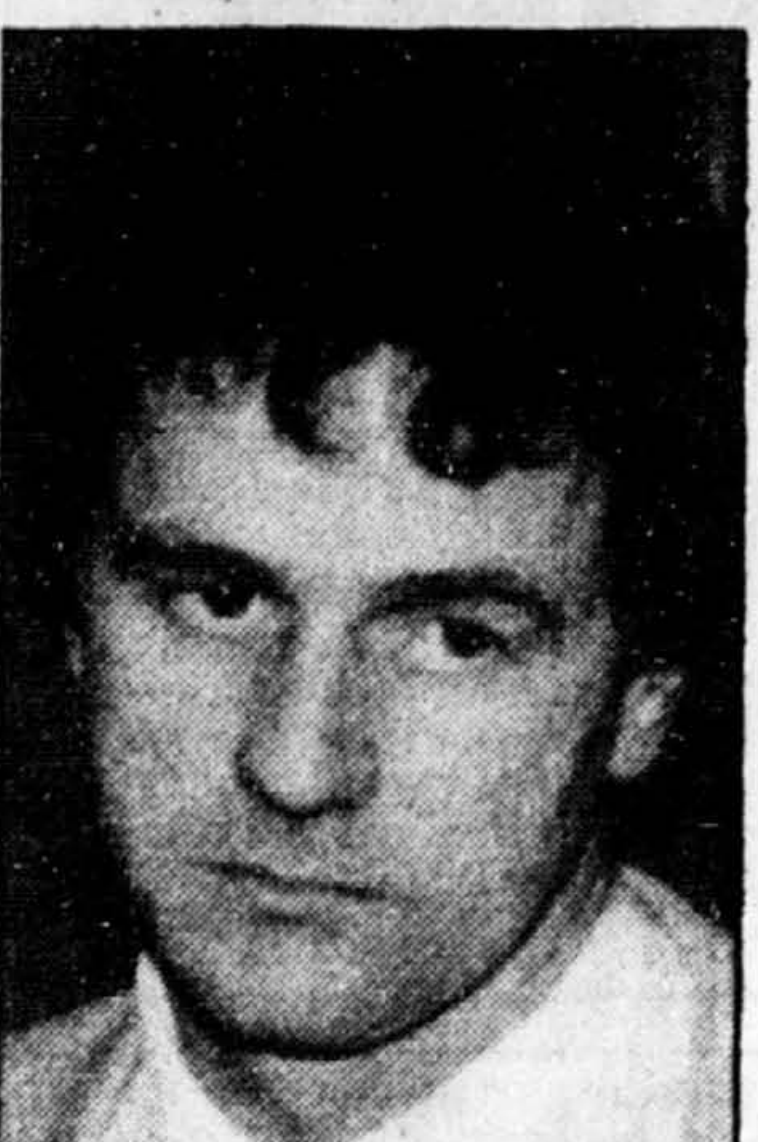
388-4777
SPEC

Rock-Forest: la famille Beaudoin accueille le verdict avec soulagement

LES POLICIERS RESTENT TERRÉS AU QUARTIER GÉNÉRAL



André Castonguay



Roger Dion



Michel Salvail

■ SHERBROOKE — Tendus à leur arrivée, les nerfs à fleur de peau, les membres de la famille Beaudoin ont accueilli avec soulagement le verdict du coronar qui mettait fin à un suspense qui durait depuis déjà trop longtemps.

ANDRÉ CÉDILOT et MARTHA GAGNON

envoyés spéciaux de LA PRESSE

Las de toute l'attention dont ils ont fait l'objet de la part des médias, la mère, Mme Cécile Beaudoin, son fils Gilles et ses filles, se sont levés d'un seul bond pour sortir de la salle en vitesse. Cette attitude contrastait grandement avec celle des dernières semaines alors qu'ils criaient leur rage, leur haine. En fin de semaine, ils avaient même fait parvenir aux médias un communiqué dans lequel ils traitaient encore une fois les policiers de tous les noms.

Tout au long de la lecture du verdict, Mme Beaudoin a serré la main de son fils en poussant parfois de grands soupirs et en levant les yeux au ciel.

« Qu'on les pende »

« Le verdict ne me rend pas mon frère. Jamais au grand jamais, je ne leur pardonnerai une telle bêtise », s'est exclamée Estelle Beaudoin, la soeur de la victime, quelques instants avant que l'on ne connaisse la décision.

En sortant, une proche de la famille n'a pu s'empêcher de crier dans un micro : « Qu'on les pende sur la place publique ! C'est une boucherie... » Un ami, M. Richard Hamel, criait victoire. Quant à l'avocat de la famille, Me Jacques Landry, il s'est contenté d'affirmer que le coronar n'avait pas d'autre choix. Il s'est refusé une fois de plus à préciser le montant des dommages qu'il entendait réclamer devant les tribunaux civils.

Curieusement, Jean-Paul Beaumont, l'autre travailleur qui a été blessé dans la fusillade, était absent.

Mutisme complet des autorités policières

Les autorités de la police de Sherbrooke refusaient quant à elles de donner tout commentaire hier soir. Le lieutenant Jacques Testulat a fait savoir que les détectives Michel Salvail, Roger Dion et André Castonguay, tenus criminellement responsables de la mort de Serge Beaudoin, ne voulaient voir « personne ».



La famille Beaudoin, peu avant le prononcé du verdict du coronar ad hoc, hier soir au Centre Léon-Marcotte : de gauche à droite, le frère de la victime, Gilles, un beau-frère (Marc), la mère Cécile, et la soeur Estelle,

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Il n'a pas été possible ni d'approcher ni d'entrevoir même de loin la physionomie des trois détectives qui se sont tenus la majeure partie de la soirée dans la salle de conférence du quartier général de la rue Marquette, la salle même où l'opération du motel Le Châtillon avait été préparée au matin du 23 décembre.

Un peu avant la lecture du verdict, soit vers 19 h 45, le directeur de la police de Sherbrooke Maurice Houle, le directeur adjoint Léon Paquin et l'avocat des policiers, Me Michel Proulx, ont quitté le quartier général pour se rendre au Centre Léon-Marcotte où le coronar Dionne avait dit qu'il rendrait sa décision à 20 heures.

Quelques minutes à peine après le prononcé du verdict, le directeur Houle et le directeur adjoint Paquin avaient regagné le quartier général. Eux aussi ont refusé de commenter la situation. Ils ont de plus enjoint le lieutenant Testulat de ne laisser personne approcher de la salle de conférence.

Des mesures ont été prises pour que des membres des familles

des détectives ne soient pas laissés seuls à la maison. Certains d'entre eux sont venus apporter leur mot de réconfort.

D'autres policiers commentaient les propos du coronar et le verdict : « Que va-t-on faire à l'avenir ? Se laisser tirer, puis répliquer ? Comment va-t-on travailler ? Devra-t-on changer la base même des cours que l'on donne à l'Institut de police ? »

Il semblait certain, hier soir, que si des accusations sont portées, les trois policiers seraient suspendus sans solde jusqu'à la fin des procédures.

La deuxième fois

De mémoire, ce n'est que la deuxième fois depuis plusieurs années, qu'un coronar rend un tel verdict à l'endroit de policiers. On se rappellera qu'en 1979, le coronar Cyrille Delage avait tenu criminellement responsable l'agent Robert Lessard, de la Sûreté du Québec, qui avait abattu un Amérindien, David Cross, de Caughnawaga. Lors du procès, le jury l'avait cependant acquitté de l'accusation d'homicide involontaire.

La décision du juge Dionne n'a toutefois pas surpris les observateurs de la scène judiciaire. Au cours de son mandat à la Commission de police du Québec, il s'est souvent montré extrêmement sévère envers les policiers qui commettent des erreurs professionnelles dans le maniement des armes à feu.

Rendez-vous au 28

Il y a trois ans, il avait émis des recommandations précises pour que cesse l'usage abusif de l'arme lors de chasses à l'homme dans les rues. C'est d'ailleurs à la suite de cette critique que la police de la CUM interdisait formellement à ses hommes de tirer des coups de semonce pour arrêter des suspects.

Les policiers montréalais n'ont plus aujourd'hui le droit de tirer qu'uniquement lorsque leur vie est menacée ou qu'ils doivent protéger la vie d'autrui.

Et maintenant, après cette enquête du coronar, la Commission de police rouvrira à nouveau le chaud dossier de l'affaire Rock-Forest le 28 février prochain.

CRIME

SUITE DE LA PAGE A 1

cessive et injustifiée. Il s'agit d'un abus.

Le juge Dionne considère comme une erreur grave le fait que le policier Castonguay ait tiré une rafale de 20 balles de mitraillette à travers la porte fermée de la chambre du motel, présumément pour assurer la sécurité des policiers et des clients.

« Ces tirs de mitraillette visaient à protéger tout le monde sauf les occupants de la chambre numéro cinq, Beaudoin et Beaumont, et ceux de la chambre voisine, des citoyens d'Edmonton, dont la présence était connue ».

Quelques personnes ont applaudi le verdict tandis que la famille de la victime et tous les policiers présents ont quitté précipitamment la salle. Injurés la semaine précédente, les trois enquêteurs responsables de la fusillade mortelle ne se sont pas montrés dans la salle, hier soir.

Quelques instants avant le prononcé du verdict, l'avocat des policiers de Sherbrooke, Me Mi-

chel Proulx, avait conseillé discrètement au chef de police, Maurice Houle, de n'émettre aucun commentaire advenant que la décision ne soit rendue publique. Inutile de dire que cette consigne a été respectée scrupuleusement. Même le représentant du syndicat s'est dérobé devant la meute de journalistes.

Ces derniers auraient bien aimé savoir, par exemple, le sort que la direction du service de police de Sherbrooke entend réserver au sergent-détective Michel Salvail qui, contrairement à ses collègues Castonguay et Dion, n'a jamais été suspendu à la suite de la tragédie.

A venir jusqu'à ce jour, il était toujours étroitement lié à l'enquête que mènent 15 policiers de la Sûreté du Québec, en poste à Montréal, Québec et Sherbrooke, pour retrouver les assassins du garde de la Brink's.

L'enquête à laquelle ont témoigné une vingtaine de personnes, a révélé que le sergent-détective Salvail, qui possède 18 ans d'expérience, avait planifié toute cette opération à la hâte. Il avait mis toute sa confiance en Dion et Castonguay, qu'il considérait comme des experts dans ce genre

de « d'intervention surprise » qui présente de grands risques.

Attaque virulente

Visiblement affecté par la décision du juge Dionne, Me Michel Proulx s'est lancé dans une attaque virulente à l'endroit de l'instance judiciaire que représente le coronar. « C'est une loi anarchique qui brime le droit d'un individu d'avoir un procès juste et équitable ».

Il attend avec enthousiasme l'entrée en vigueur de la nouvelle loi des coroners qui, dit-il, empêchera des verdicts comme celui rendu à l'égard des policiers. « Le procureur général a mis ces citoyens dans une situation impossible. On aurait pu utiliser d'autres moyens pour que justice soit quand même rendue ».

Il s'est aussi plaint de la publicité tapageuse qui a entouré toute l'affaire en dépit des restrictions imposées par le coronar au début de l'enquête. « La population et la presse ont été mises en émoi. La tenue d'un procès juste est devenue impossible... ».

Comme il se doit, le procureur du ministère public, Me Doyon, s'est abstenu de commenter le verdict. « Mon rôle se résumait à étaler toute la preuve devant le coronar. C'est ce qui a été fait. »

COMTERM

SUITE DE LA PAGE A 1

Les experts qui ont analysé l'Axel-20 constatent que le matériel composant l'appareil respecte 56 des 109 critères du devis technique, et le logiciel 13 des 33 critères. Parmi ses faiblesses, on note l'absence de couleur, l'absence de fonction sonore et musicale, l'absence de jeu et de graphisme, la non-compatibilité avec le PC d'IBM, etc...

« Après avoir analysé les points faibles de l'appareil, il est certain que ce ne sera pas l'Axel-20 qui équipera les écoles mais un autre appareil qui va répondre à nos besoins dont celui de servir au programme d'introduction à l'informatique au niveau de Secondaire IV et V. Si le produit de Bytec-Comterm n'est pas disponible à temps, nous avons des hypothèses de rechange », souligne M. Elie Fortin, coordonnateur du dossier au ministère de l'Éducation.

Parmi les hypothèses de remplacement, M. Aurèle Hudon de la Fédération des commissions scolaires en privilégie une : c'est qu'on extensionne le moratoire de l'an dernier sur l'achat subventionné des micro-ordinateurs. En vertu de cette disposition, les commissions scolaires sont libres d'acheter les appareils de n'importe quel fabricant à la condition qu'ils répondent aux normes. En septembre, il en faudra 4 000 pour satisfaire aux

besoins et 5 000 autres devront être achetés en cours d'année.

À la Fédération des cégeps, on s'est retiré du dossier des négociations avec Comterm parce que l'on ne croit pas qu'un micro-ordinateur unique puisse convenir à la formation professionnelle dispensée dans le secteur collégial. « Notre secteur ne représente que 10 p. cent des besoins et nous avons tout avantage à diversifier notre équipement selon les orientations de chacun des cégeps », souligne le président Yvon Robert qui dit craindre que l'on ne gaspille de l'argent inutilement.

Au cabinet du ministre Laurin, l'attachée de presse, Micheline Paradis, se dit optimiste sur les chances que Bytec-Comterm puisse trouver des solutions en respectant les échéanciers prévus.

Au ministère de la Science et de la Technologie, on se dit convaincu que Comterm-Bytec est la firme qui propose la meilleure démarche évolutive et celle qui est en mesure de développer un appareil avec le plus grand contenu québécois.

Entre-temps, les négociations se poursuivent avec Bytec-Comterm. La semaine dernière, son président, M. Laurent Nadeau, se disait convaincu de pouvoir répondre aux exigences du ministère sans augmentation de prix et dans les délais requis. Mais il n'avait pas indiqué de quelle façon il pourrait créer un nouvel Axel conforme aux exigences techniques.

La Quotidienne	à trois chiffres	à quatre chiffres
Tirage d'hier	958	8819

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 21 février 1984

AUJOURD'HUI: Min.: -8 Max.: -2

NUAG. AVEC AVERSES DE NEIGE EN MATINÉE

DEMAIN: BEAU

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-12	-5	Dég. grad.
Outaouais	-8	-2	Nuag. neige
Laurentides	-8	-2	Nuag. neige
Cantons de l'Est	-8	-3	Nuag. neige
Mauricie	-12	-5	Nuag. neige
Québec	-8	-3	Nuag. neige
Lac-Saint-Jean	-12	-5	Nuag. neige
Rimouski	-8	-3	Nuag. poudr.
Gaspésie	-8	-3	Nuag. poudr.
Bas-Caraïbe	-9	-3	Nuag. neige
Saguenay	-9	-3	Nuag. neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	9	
Edmonton	-5	3	
Regina	-2	0	
Winnipeg	-4	1	
Toronto	-7	5	
Fredericton	-4	-2	
Halifax	-1	4	
Charlottetown	-1	4	
Saint-Jean	1	5	

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	4	6	N.-Orléans
Buffalo	2	14	Pittsburgh
Chicago	-3	8	S. Francisco
Miami	20	28	Washington
New York	5	7	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	-6	2	Madrid
Athènes	6	15	Moscou
Acapulco	27	33	Mexico
Berlin	-4	0	Oslo
Bruxelles	-2	6	Paris
Buenos Aires	22	28	Rome
Copenhague	-2	1	Séoul
Genève	-7	2	Stockholm
Hong Kong	14	19	Tokyo
La Caire	9	20	Trinidad
Liège	8	16	Vienne
Londres	0	5	

LES GRÈVES SPORADIQUES CONTINUENT

Cégeps: l'ANEQ pourrait voter la grève générale

■ Les grèves d'une journée que vivent certains cégeps ne seraient qu'un avant-goût d'une grève générale qui pourrait se décider en fin de semaine lors du congrès de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec.

MARIANE FAVREAU

Par ailleurs, cette association a refusé de participer, hier, à une rencontre avec le ministre de l'Éducation sur le projet de règlement des études collégiales, alléguant qu'on voulait simplement y faire légitimer des décisions déjà prises.

Aujourd'hui, les cégépiens du Vieux-Montréal et de Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse font grève, à l'instar de ceux de Sorel-Tracy et de Saint-Hyacinthe, hier. On tient ici et là des assemblées générales, même dans des

cégeps non membres de l'ANEQ comme à Saint-Jérôme, Matane et Gaspé. (L'ANEQ regroupe des associations étudiantes de 17 cégeps et de cinq universités.) Demain, les cégeps de Sherbrooke et de Victoriaville feront grève.

Les dirigeants étudiants du cégep de Saint-Hyacinthe ont déjà un mandat de grève générale à présenter au congrès spécial de la fin de semaine prochaine et il semble que d'autres voudront les imiter. C'est le moyen qu'on semble privilégier pour amener le ministre de l'Éducation à négocier avec l'ANEQ sur certaines revendications étudiantes, dont, entre autres, les prêts et bourses et le projet de règlement des études collégiales (PREC).

Toutefois, l'ANEQ a refusé de participer, hier, à une rencontre avec le ministre de l'Éducation sur les amendements proposés au projet de règlement d'études col-

légiales. La Fédération nationale des enseignantes et enseignants québécois (FNEEQ-CSN) et la Fédération des enseignants de cégep (FEC-CEQ) ont également boycotté cette table ronde. Ces organismes, déjà au courant des amendements proposés, ne voyaient dans cette réunion qu'une pseudo consultation qui ne répondrait pas aux objections.

« Les changements proposés sont mineurs, incomplets et ne modifient en rien le fond de cette réforme où la manière dont elle s'opère », estiment les trois organismes qui demandent plutôt un débat public sur toutes les réformes en éducation.

De son côté, la Fédération des associations étudiantes collégiales (FAEC) devait participer à la rencontre à laquelle étaient invitées les fédérations d'enseignants, d'élèves, de parents et d'administrateurs.

EN BREF

Fausse bombe au Complexe

■ À la suite d'un appel anonyme logé hier après-midi auprès d'un quotidien de la métropole et concernant une bombe qui avait supposément été placée au complexe Desjardins, la police a fait évacuer trois étages de la tour de l'Est de ce vaste édifice à bureaux. Les pompiers de Montréal ont également été appelés sur les lieux par mesure de sécurité. Mais une fouille minutieuse des trois étages, soit les 27e, 28e et 29e, a permis aux policiers de constater qu'aucune bombe ne se trouvait dans l'édifice.

« Arrêtez-moi, j'ai faim! »

■ Dimanche dernier, Serge Fréreau avait faim : il a défoncé la vitrine du supermarché Steinberg, boulevard des Laurentides, à Laval, avec une tige d'acier. Puis, après s'être rassasié de saucisson, de biscuits et de lait au chocolat, il a lui-même alerté les policiers. Incapable de subsister avec une allocation d'aide sociale de \$151 par mois, le jeune homme de 22 ans a comparu, hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, qui l'a remis en liberté, l'enquête préliminaire étant fixée au 22 mars. En attendant, il logera chez des amis compatriotes. Jeune chômeur sans passé criminel, Fréreau est accusé de méfait (la vitrine valait plus de \$400) et de vol de biens totalisant... trois dollars. « Je n'ai pas mangé depuis trois jours, venez me chercher et mettez-moi en dedans », a-t-il dit au policier qu'il a rejoint au téléphone, vers 20 heures, dimanche.

Un glaçon sur la tête

■ Une sexagénaire de Yamachiche est décédée de façon inusitée hier après avoir reçu un lourd glaçon sur la tête, glaçon qui s'était détaché d'une maison. La victime, Mme Thérèse Guillemette, âgée de 60 ans, était cependant encore vivante au moment de l'arrivée des secouristes. Ceux-ci l'ont transportée au Centre hospitalier St-Joseph, à Trois-Rivières, où elle a sombré dans le coma. Elle est décédée 15 minutes après son admission à l'hôpital.

Incendie criminel?

■ Le service des incendies de Montréal croit que le feu qui a causé des dommages d'environ \$100 000 au pavillon des Pays-Bas à Terre des Hommes pourrait être d'origine criminelle. Les efforts des sapeurs pour rejoindre le pavillon ont été gênés par une barrière cadenassée sur la route menant à l'édifice. Personne ne se trouvait dans le pavillon au moment de l'incendie.

Avaleurs de vers inc.

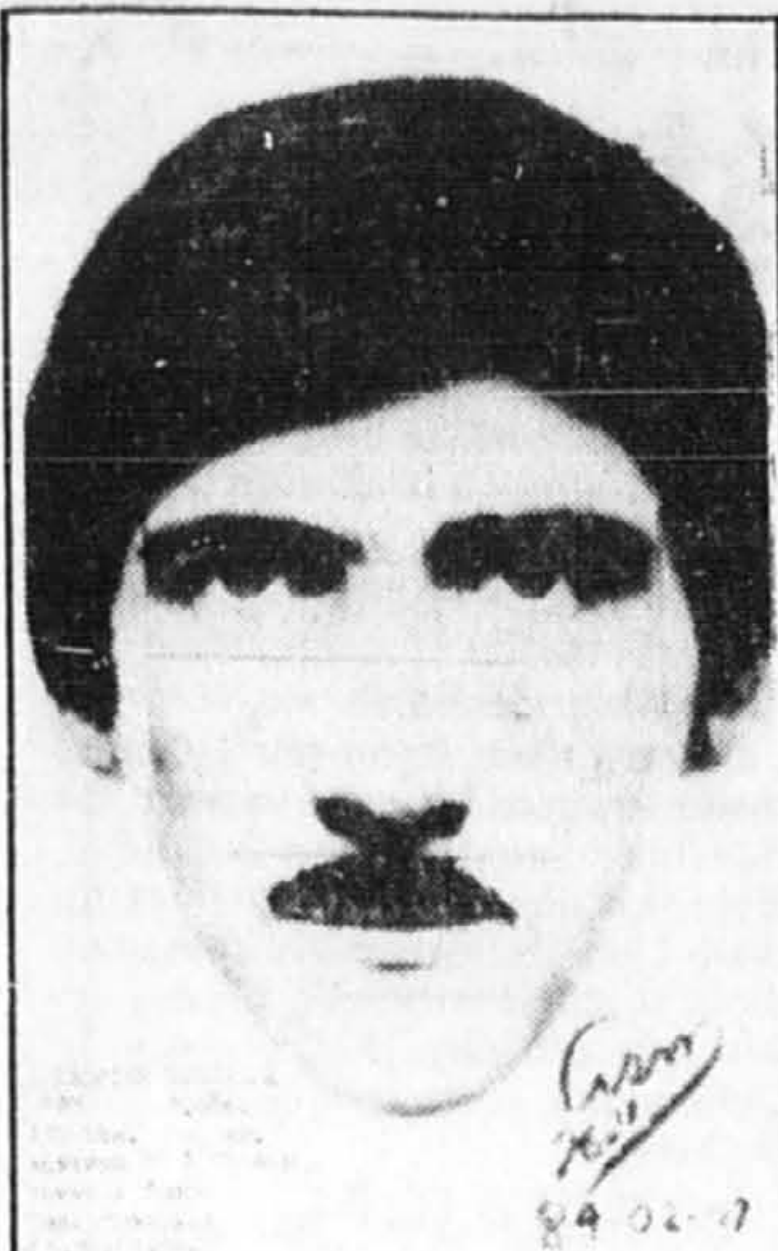
■ Le dernier chic, à Peoria, dans l'Illinois, c'est de faire partie du club des vermiphages, ou avaleurs de vers. Depuis sa création, au mois de mai dernier, 850 personnes se sont portées candidates au titre de membre. L'idée en est venue à un patron de bar de cette ville de plus de 120 000 habitants, considérée généralement aux États-Unis comme la capitale de l'ennui. Pour acquiescer la prestigieuse carte, il faut avaler avec art le contenu d'une petite bouteille de « Mescal Gusano Rojo » à 80 degrés, une boisson mexicaine du genre de la tequila au fond de laquelle git la dépouille d'un ver.

Carrière Landreville: échéance le 30 juin

■ Le sous-ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre B. Meunier, vient de faire signer une ordonnance aux propriétaires de la Carrière Landreville Inc. de Boucherville. Cette ordonnance force les propriétaires du terrain à effectuer, d'ici au 30 juin prochain, d'importants travaux de restauration de façon à corriger les problèmes d'odeurs et de fumée provenant de l'ancien dépotier. Un communiqué du ministère de l'Environnement précise que cette décision « est motivée par le retard que mettent les propriétaires à compléter la désaffectation et la restauration du terrain comme le réclame le ministère de l'Environnement depuis avril 1983. »

Sens unique inversé

■ Le sens unique des avenues Harvard et Wilson, entre la rue Saint-Jacques et le chemin Upper Lachine, sera inversé à compter de demain. Ainsi, dans ce secteur, l'avenue Harvard deviendra à sens unique vers le nord tandis que la circulation sera orientée vers le sud dans l'avenue Wilson. Cette mesure a pour but de favoriser la sécurité des automobilistes et des piétons qui se déplacent dans le quartier.



Le maniaque au tournevis: 20 victimes

La police de la CUM recherche activement un homme entre 25 et 30 ans, généralement bien vêtu et portant la moustache, soupçonné d'être un maniaque sexuel et un voleur qui terrorise ses victimes en les menaçant d'un tournevis.

ANDRÉ PÉNIN

Les policiers ont dressé un portrait-robot de cet individu soupçonné d'avoir, au cours des deux dernières années, violé une vingtaine d'adolescentes et de femmes du secteur Verdun. Les policiers du Poste 22, qui ont enregistré la plupart des plaintes, croient que ce maniaque s'est réellement attaqué à un nombre plus grand de femmes, que que plusieurs n'ont jamais porté plainte. En général, une femme sur deux dépose une plainte après avoir subi des assauts sexuels graves.

L'homme recherché oblige ses victimes à des attouchements avant de les violer. Il les poursuit généralement en fin de journée, dans les rues désertes. Il leur précise qu'il n'hésitera pas à les poignarder à l'aide de son tournevis si elles s'avisent de crier. Il est toujours à pied lorsqu'il les interpelle.

Il les dévalise

Lors de la commission de ses derniers crimes, l'homme, qui mesure environ 5 pieds et 7 pouces et qui pèse approximativement 150 livres, a dévalisé ses victimes avant de prendre la fuite à pied.

Les policiers du secteur exercent une plus grande vigilance depuis quelques semaines, affirme la direction du service. Les patrouilleurs auraient même en main depuis quelques jours le portrait-robot diffusé aujourd'hui.

L'individu recherché sème la panique dans le secteur. La police, sans vouloir créer un climat de psychose, recommande par ailleurs la plus grande vigilance. Les adolescentes et les femmes qui doivent se déplacer dans Verdun doivent être informées de la présence de cet homme et prendre tous les moyens à leur disposition pour assurer leur propre sécurité.

Les informations fournies jusqu'à maintenant par les victimes ont permis à la police d'interroger hier quelques suspects.

LE MAIRE BERNARD RACICOT PRÉPARE L'ACCUEIL DU CHAMPION

Avec Gaétan Boucher, la fierté d'une ville... jumelle: Saint-Hubert

En plus de réussir son exploit, Gaétan Boucher pourra aussi se glorifier d'avoir fait savoir aux Canadiens qui l'ignoraient, que la fierté avait aussi une ville... jumelle: Saint-Hubert.

GEORGES LAMON

Non seulement, Saint-Hubert sera-t-elle en liesse le 18 mars en accueillant son héros, avec, en plus, un dîner-bénéfice à \$100 le couvert, au mess des officiers, de la Base militaire de Montréal (Saint-Hubert), mais également pour marquer son arrivée, prévue pour le 13 ou le 14 mars, ou peut-être quelques jours avant.

Tout a été prévu: autobus notés pour les Hubertains désireux de se rendre à Mirabel, accueil à l'aéroport de Saint-Hubert et rencontre avec le champion, avant de le laisser un peu à sa famille.

Hier midi, au cours d'une conférence de presse à Saint-Hubert pour annoncer les célébrations qui marqueront le retour du champion olympique, le maire Bernard Racicot se sentait drôlement fier. Pas autant que les parents de l'athlète, certes! Il faut dire que son jeune concitoyen lui avait donné un grand coup de pouce!

Un petit gars du coin

«Gaétan Boucher, c'est d'abord un petit gars de Saint-Hubert», s'est empressé de rappeler le maire Racicot à son auditoire rassemblé au Centre sportif Gaétan-Boucher, au nombre duquel, les parents de Gaétan, Louise et Cyrénus Boucher.

«C'était notre champion presque à nous tout seul avant qu'il gagne ses médailles d'or. On est bien d'accord de le partager à la grandeur du pays, ajoutait-il. Il ne faut pas oublier que ses exploits en ont fait notre tout premier ambassadeur. La fierté a maintenant une deuxième ville: Saint-Hubert. Il n'est sûrement pas question que cet événement serve d'arène pugilistique à une querelle Ottawa-Québec à nos dépens.»



Cyrénus et Louise Boucher, les parents de Gaétan Boucher, en compagnie du maire de Saint-Hubert, Bernard Racicot, à droite.

Quoi qu'il en soit, c'est non seulement un retour triomphal au pays, que les Hubertains réservent à leur héros, mais aussi une immortalisation. Une immortalisation qui se concrétisera par la création d'une Fondation Gaétan-Boucher et d'une bourse d'études pour le jeune athlète, et ainsi lui assurer une sécurité financière au moment où il quittera la compétition amateur.

Deux objectifs

Par cette fondation, le comité organisateur Co-rena, adminis-

trateur du centre sportif Gaétan-Boucher, veut servir deux objectifs: assurer un avenir à Gaétan Boucher, en reconnaissant ses talents présents et futurs, et favoriser le développement du sport amateur par la relève.

D'ailleurs, le Mouvement des caisses populaires Desjardins a déjà accepté de recueillir les fonds qui seront versés à cette fondation dont l'objectif initial a été fixé à \$100 000.

Le maire Racicot a d'autre part révélé que Saint-Hubert avait officiellement demandé au

gouvernement du Québec, à la Fédération canadienne de patinage de vitesse et à Sport-Canada l'aménagement d'un anneau de glace extérieur, à proximité du Centre sportif Gaétan-Boucher. Cette patinoire favoriserait l'entraînement de Gaétan Boucher ainsi que celui des jeunes qui suivront ses traces.

Une fatigue heureuse

Pour leur part, les parents de Gaétan, Louise et Cyrénus Boucher, avaient trouvé encore le temps de participer à cette autre

cérémonie officielle. C'était fatigant pour eux, certes, mais «une heureuse fatigue», comme l'expliquait M. Cyrénus Boucher. Les Boucher venaient ajouter un autre fleuron à leur fierté de parents.

«Je suis bien content de voir qu'enfin Gaétan soit reconnu à sa juste valeur, et particulièrement par la ville, a avoué Cyrénus Boucher, hier, à LA PRESSE. Je me souviens, il y a deux ans, nous étions allés le chercher à l'aéroport. Il revenait tout seul d'une compétition, ses deux valises à la main, il faisait vraiment pitié. Comme les temps changent vite...»

Courage et détermination

Le Dr Réal Gaboriault, conseiller en sports au Centre sportif Gaétan-Boucher, celui qui a permis à Gaétan Boucher de se rétablir rapidement après son accident de mars 83, a fait l'éloge du courage et de la détermination, marque distinctive de l'athlète.

«J'ai été bien choqué d'être le support moral de Gaétan et de le voir s'entraîner même avec ses béquilles. Quand je l'ai vu avec son plâtre faire ses exercices, je le voyais dans ses yeux qu'il était déterminé raconte le Dr Gaboriault. J'ai quand même été surpris de sa participation aux Jeux olympiques, je me suis dit, lui il nous réserve de grandes surprises.»

Pour sa part, le gouvernement du Québec a décidé d'organiser une journée Gaétan Boucher, probablement à la fin mars. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette a expliqué qu'il y aurait certainement un dîner officiel et une cérémonie à l'Assemblée nationale.

Après la prostitution, le trafic de stupéfiants

Une des personnes récemment impliquées, en compagnie d'un policier d'Ottawa, dans un réseau de prostitution de luxe opérant dans l'Ontario, est maintenant reliée à une affaire de stupéfiants. Francine Saint-Jacques, 28 ans, est accusée de possession de 269 grammes de cocaïne dans le but d'en faire le trafic.

MARIO ROY

Déjà, le 11 janvier dernier, l'escouade des stupéfiants s'était intéressée aux arrestations de Francine Saint-Jacques et de son compagnon, le policier Brian Tekacz, de la Sûreté municipale d'Ottawa. Ces résidents d'Aylmer furent alors accusés de proxénétisme. Trois autres arrestations avaient été réalisées en rapport avec les activités de l'agence Christina Escort qui se chargeait, notent les rapports de police, d'organiser des «parties» parfois fort luxueuses dans des hôtels de Hull.

Cette fois, la jeune femme a été appréhendée rue Jean-Talon, à Montréal, alors qu'elle se trouvait dans une Lincoln Continental en compagnie de Vincenzo Crea. L'arrestation a eu lieu dans la nuit du 31 décembre et les policiers ont trouvé dans la voiture une arme ainsi que la cocaïne et une balance de précision.

À l'issue d'une enquête préliminaire instruite devant le juge Roger Vincent, de la Cour des sessions, Francine Saint-Jacques a été citée à son procès, fixé au 19 mars prochain.

La drogue maintenant en sécurité

Devant le juge Vincent, des membres de l'escouade des stupéfiants de la police de la CUM ont notamment eu l'occasion de décrire les règles qui assurent désormais la sécurité de la chambre forte réservée aux pièces à conviction. De nouvelles règles stipulent notamment que la présence de deux personnes est nécessaire pour accéder aux stupéfiants qui y sont conservés.

Entre-temps, le 24 février, la Cour des sessions de Hull doit se pencher sur le cas du policier Tekacz. À l'emploi de la police d'Ottawa depuis 1975, on le soupçonne d'avoir utilisé les privilèges inhérents à sa fonction pour «filtrer» la clientèle de l'agence Christina Escort. Ce qui n'a pas empêché la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec de remonter la filière.

S'IL N'EN TIENT QU'AU MAIRE LEFEBVRE

La CTL sera administrée par cinq conseillers choisis par Laval

Le maire Claude Lefebvre a décidé de mettre en application un souhait exprimé lors de son élection en 1982: réclamer de Québec le contrôle complet de la Commission de transport de Laval (CTL).

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Ce soir, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur une recommandation du comité exécutif pour que la charte de la Ville soit amendée afin que la CTL soit totalement dirigée par cinq conseillers municipaux.

Selon le vœu du comité exécutif, le président de la CTL devra être choisi parmi les cinq représentants de la population, tandis que le directeur général sera embauché pour une période ne devant pas excéder cinq ans. Ce poste pourrait bien être offert à M. Lois Lachapelle, l'actuel PDG de la CTL. Les commissaires actuellement en poste, Gérard Côté et Yves Nichols, seraient invités à se retirer; le projet prévoit, pour eux, une indemnisation.

Droit de veto du maire

M. Achille Corbo, membre du comité exécutif de Laval, a expliqué, hier, que le mandat des élus municipaux serait de deux

ans, renouvelable pour une deuxième période semblable.

«Pour Laval, dit-il, il est très important d'obtenir le contrôle absolu de la CTL. Présentement, nous sommes assis entre deux chaises. Nous devons en payer la note, mais nous n'avons rien à dire dans son administration. Selon le projet envisagé, ajoute-t-il, il est prévu que toute décision de la CTL devrait être entérinée par le maire.»

Si Québec devait refuser d'accéder à la requête de la Ville, l'administration Lefebvre demanderait au gouvernement de prendre lui-même charge de la CTL; elle refusera de participer

au paiement du déficit. Le projet de Laval a déjà reçu l'appui des députés péquistes de l'île Jésus. Cette requête doit être déposée à l'Assemblée nationale avant le 1er mars.

Selon M. Corbo, cette décision ne changera rien à la demande des médiateurs qui suggéraient la création d'une commission pour étudier l'implantation du régime d'heures brisées (amplitude) que la CTL voulait obtenir en négociations, au moins pour les chauffeurs. Le rapport des médiateurs a mis fin, dans la deuxième semaine de février, à un conflit qui privait 80 000 usagers de leur transport en commun.

LE PREMIER MAGISTRAT DE SAINT-LÉONARD DE RETOUR DANS SA FAMILLE

Optimisme des médecins du maire Di Ciocco

Depuis hier, le maire Antonio Di Ciocco de Saint-Léonard est de retour dans sa famille où il refait ses forces après avoir subi une délicate greffe de moelle épinière, conséquence de la leucémie dont il est atteint. L'inter-

vention chirurgicale a eu lieu à l'hôpital Princess Margaret de Toronto où le maire avait été hospitalisé en décembre.

FLORIAN BERNARD

À ses amis qui lui ont rendu visite depuis son retour, M. Di Ciocco a signalé qu'il se sent en bonne forme et qu'il espère même reprendre avant peu ses activités à l'hôtel de ville. Depuis des mois, M. Di Ciocco a lutté farouchement contre la leucémie. Sa force de caractère et son moral exceptionnel ont eu raison, jusqu'à maintenant, de la terrible maladie dont il est atteint.

La greffe de la moelle épinière représente un traitement radical pour combattre la leucémie. Même s'il est prématuré de parler de guérison pour le moment, les médecins de M. Di Ciocco ont publié un bulletin de santé très optimiste.

En attendant le retour du maire, c'est le maire suppléant

Raymond Renaud qui assume la direction des affaires de la Ville. Il visite régulièrement M. Di

Ciocco et s'entretient avec lui des dossiers importants de la municipalité. C'est également M. Re-

naud qui remplace le maire Di Ciocco au conseil de la Communauté urbaine de Montréal.



Le maire suppléant, M. Raymond Renaud, et les conseillers Pari Montanaro, Domenic Perri et Basilio Giordano sont allés rencontrer le maire Di Ciocco (au centre), pour partager le verre de l'amitié et du retour à la santé.

Nouvelle amie pour Andrew

LONDRE (Reuter) — Le deuxième fils de Sa Majesté, la Reine Elizabeth d'Angleterre, défraie à nouveau la chronique des journaux à grand tirage. Le prince Andrew a une nouvelle «girlfriend», annonce hier le Daily Express. Selon le journal, la mannequin Katie Rabett, fille d'un gynécologue, console en ce moment le beau prince, troisième dans la lignée des héritiers du trône, qui cherche à oublier Koo Stark, la starlette américaine de films érotiques.

La Mariée

CAHIER SPÉCIAL
PUBLIÉ LE
SAMEDI 25 FÉVRIER 1984

la presse
100 ans

Johnson se rend à Ottawa pour « défendre l'intégrité du système de santé du Québec »

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, expliquera aujourd'hui à Ottawa la position de son gouvernement sur le projet de loi C-3, étudié par le comité de la Chambre des communes sur la santé.

Le projet de loi fédéral entend garantir la gratuité et l'universalité des soins de santé au pays, en pénalisant par exemple les provinces qui imposent la surfacturation.

Pour le gouvernement du Québec, ce projet chambarde l'organisation des rapports entre les niveaux de gouvernement et constitue une menace sérieuse à l'intégrité du système de santé du Québec.

De son côté, le président directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, M. J.-Auguste Mockle, a fait connaître hier ses inquiétudes face au projet de loi C-3.

« Les problèmes reliés à la surfacturation et aux frais modérateurs, dans les autres provinces, peuvent être facilement réglés par des amendements aux lois actuelles sans pour autant que l'on remette en question tout le

système », a-t-il souligné dans un communiqué.

Le retrait

M. Mockle s'inquiète « d'une éventuelle érosion des pouvoirs du Québec en faveur du gouvernement fédéral » par ce projet de loi dont il a demandé le retrait.

Il a expliqué que le projet de loi semble vouloir retirer au Québec des « pouvoirs qui jusqu'à présent lui ont permis de faire de son régime un régime modèle ».

« Si le projet de loi devait être maintenu dans sa forme actuelle, le régime québécois d'assurance-maladie y perdrait inévitablement de sa souplesse administrative et de sa faculté d'adaptation aux besoins de la population. »

« De plus, a-t-il ajouté, l'intervention accrue du gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une politique de santé pancanadienne pourrait entrer en conflit avec celle du Québec. »

Par ailleurs, la Fédération des médecins spécialistes du Québec croit que si le rôle du gouvernement fédéral est de contribuer au financement des services et soins médicaux, il doit le faire en recherchant deux objectifs : redistribuer les fonds publics pour assurer un partage équitable et reconnaître que les besoins ne

sont pas ressentis de la même manière dans toutes les provinces.

Les motifs

Comparaissant hier devant le comité, le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, M. Paul Desjardins, a indiqué que le projet de loi sur la santé, présenté par le ministre Monique Bégin, refuse de reconnaître les véritables problèmes de tout le système « en s'attaquant uniquement aux pratiques ostensibles », soit la surfacturation et l'imposition de frais modérateurs.

« Si la surfacturation existe, a souligné le docteur Desjardins, c'est pour le même motif que l'imposition des frais modérateurs : l'insuffisance du financement public. »

Pour la FMSQ, il ne faut pas conclure que, là où la surfacturation n'existe pas, au Québec notamment, le financement est adéquat. « C'est bien uniquement, a rappelé le docteur Desjardins, parce que la surfacturation a été interdite dans un climat socio-politique particulièrement douloureux et perturbé, celui de cet automne 1970 dont il n'est pas utile

de rappeler le souvenir, que les médecins spécialistes québécois ne peuvent y recourir. »

Les spécialistes du Québec ne semblent pas du tout apprécier les mesures de contrôle et de représailles qu'entend prendre le ministre Bégin pour faire respecter la loi que le Parlement s'apprête à voter. « Ce n'est pas rechercher l'amélioration de la santé des citoyens d'une province où la surfacturation est autorisée, a lancé le docteur Desjardins, que de sévir en réduisant d'autant la contribution fédérale au financement des soins. »

Cette loi, estime les spécialistes québécois, si elle devait être adoptée telle que proposée, n'apporterait aucune solution réelle aux problèmes. « Bien au contraire, ce serait plutôt à leur exacerbation qu'elle pourrait contribuer », soulignent-ils.

Responsabilités

Le docteur Desjardins a ensuite indiqué que la responsabilité constitutionnelle de concevoir, de planifier et de fournir les services de santé appartenait aux provinces. « Le rôle du Parlement fédéral dans la prestation des soins et des services de santé au Canada, a-t-il dit, est essentiellement

celui de contribuer au financement. »

Pour les spécialistes, les sommes d'argent qui sont perçues directement par les établissements hospitaliers, en sus des budgets publics, sont utilisées pour la prestation de services. « Il n'y a pas là, selon eux, de détournement ou d'usage impropre. »

Le projet de loi fédéral, a confié le docteur Desjardins, devrait davantage s'attaquer à l'attitude qui consiste à diminuer les budgets de fonctionnement dans les hôpitaux. « La réduction des lits hospitaliers, la compression des services et la fermeture des blocs opératoires, n'emportent-elles pas des conséquences tout aussi graves pour l'accessibilité des Canadiens à des soins adéquats ? », a-t-il dit.

Les effets bénéfiques du projet de loi fédéral contre la surfacturation des soins de santé se feront surtout sentir dans les provinces anglophones, tandis que le Québec écoperait des conséquences négatives du projet de loi, a commenté hier, d'autre part, l'Association pour la santé publique du Québec, qui regroupe plus de 300 intervenants en santé communautaire.

Dans une lettre adressée à Monique Bégin, l'association demande le retrait partiel du projet de loi sur la santé publique.

Chambardement

Selon l'association de la santé communautaire, ce seront les provinces anglophones qui bénéficieront des clauses positives du projet de loi, telles l'élimination de la surfacturation et des dépassements d'honoraires, puisque le Québec n'a aucun problème dans ce dossier.

Le projet fédéral, par ailleurs, risque de chambarder l'organisation des services de santé au Québec.

C'est du moins l'opinion de la Fédération des Centres locaux de services communautaires (CLSC).

Selon les CLSC, le projet de loi C-3 remet en question nombre d'acquis des services sociaux et communautaires et plusieurs programmes de santé mis en place depuis 10 ans.

Le projet de loi pourrait s'avérer discriminatoire à l'endroit de certains groupes démunis de la population québécoise, selon la Fédération des CLSC.



■ C'est le dimanche 18 mars que le Parti libéral du Québec ratifiera officiellement le choix de Guy Pratt comme son candidat en vue de l'élection partielle rendue nécessaire dans le comté de Marie-Victorin par la démission de l'ex-ministre péquiste Pierre Marois.

Les libéraux du centre-ville de Longueuil n'auront apparemment guère d'autre choix que celui de plébisciter l'ex-cure de la paroisse Notre-Dame-de-Fatima et fils de celui qui présida pendant plus d'un quart de siècle aux destinées de cette ville de la Rive sud de

LE CHOIX DU LIBÉRAL GUY PRATT NE SERAIT QU'UNE FORMALITÉ

Les candidats du PQ dans Marie-Victorin ne sont pas légion

Montréal. La nouvelle de la candidature de M. Pratt à l'assemblée de mise en candidature du PLQ a apparemment eu l'heur de décourager toute autre velléité de candidature d'éventuels aspirants au point où le choix de ce dernier n'apparaît plus maintenant que comme une simple formalité.

La situation est beaucoup moins claire pour le Parti québécois de la même circonscription où les aspirants-candidats ne sont pas légion. Bien au contraire. Jusqu'à maintenant, seul le conseiller au programme et membre de l'exécutif national, Jules-Pascal Venne, a manifesté un certain intérêt pour la candidature péquiste dans ce comté traditionnellement répu-

te comme un bastion du PQ depuis 1976.

Absences majeures

La partie apparaît d'autant plus difficile pour le PQ dans ce comté voisin de celui du premier ministre René Lévesque que deux des principaux représentants locaux du PQ dans cette ville de banlieue ont déjà fait part de leur volonté de quitter l'arène politique. Dans Marie-Victorin, l'ex-représentant local de l'ancien ministre Marois, Pierre Thibodeau, a déjà suivi son ancien patron sur la voie du retour à l'anonymat alors que le porte-parole du député de Taillon, René Lévesque, Louis-Marie Dubé, a déjà remis sa démission.

Ces deux personnalités, profondément implantées dans le milieu, bien au fait de la complexité administrative à Québec et particulièrement bien placées pour attirer l'attention des députés locaux sur les problèmes locaux, constituaient pour d'éventuels candidats aux élections des antennes exceptionnelles lors des campagnes électorales. Leur départ crée un vacuum politique local important qui contribuera certes à placer techniquement nez à nez les futurs candidats du PQ et du PLQ.

Grand nombre d'indécis
Le dernier sondage sur l'opi-

nion publique réalisé auprès de l'électorat canadien (Gallup) démontre de façon significative que les électeurs du pays demeurent indécis dans une très grande proportion quant aux possibilités pour les trois partis fédéraux en présence de résoudre de façon convenable quatre problèmes cruciaux.

En effet, plus de 40 p. cent de l'électorat demeure sceptique face aux libéraux, aux conservateurs et aux néo-démocrates quant à leur capacité de proposer des programmes législatifs susceptibles de régler les problèmes de l'inflation, du chômage, des affaires internationales et de l'assurance-maladie.

La mission de paix de Pierre Trudeau indique par ailleurs que le Parti libéral du Canada a contribué à l'assurer d'un appui important au sein de la population. Sur le rôle que le gouvernement canadien joue sur le plan des relations internationales, le PLC reçoit l'appui de 37 p. cent des 1 052 personnes interrogées. Le Parti conservateur de Brian Mulroney, ne récolte que 21 p. cent. Mais il y a tout de même dans ce domaine 38 p. cent d'indécis, alors que dans les autres secteurs ce pourcentage atteint plus de 40 p. cent.

Ce sondage démontre aussi que les libéraux de Pierre Trudeau ont maintenu des points importants en refusant aux pro-

vinces d'imposer un ticket modérateur pour les soins de santé, c'est-à-dire l'assurance-maladie. Avec un pourcentage d'indécis de l'ordre de 41 p. cent en ce domaine, les libéraux arrivent bons premiers avec une confiance de l'électorat de l'ordre de 27 p. cent alors que les conservateurs atteignent 22 p. cent.

Situation économique

Sur le plan économique cependant, les conservateurs se classent nettement en avant des libéraux. En effet 27 p. cent des électeurs interrogés estiment qu'un gouvernement du PC serait mieux placé pour résoudre les problèmes de l'inflation. Les libéraux ne récoltent à cet égard que 22 p. cent. Il y a cependant 44 p. cent d'indécis. Le PC a réalisé à cet égard une nette progression. Les deux formations politiques, lors d'un

sondage réalisé en 1982, étaient sur un pied d'égalité avec 19 p. cent.

En ce qui regarde les problèmes du chômage, les conservateurs rejoignent les aspirants de 30 p. cent de l'électorat alors que le PLC obtient un maigre 20 p. cent. Les indécis à ce chapitre se situent à 43 p. cent. Lors d'un sondage précédent sur cette question, les libéraux obtenaient un appui de 19 p. cent, les conservateurs 18 p. cent et les indécis étaient de 49 p. cent.

Selon des informations recueillies auprès de différents observateurs de la scène politique, ces chiffres peuvent s'expliquer par le fait que les électeurs ne connaissent pas les programmes politiques qui seront proposés par le PC, le PLC et le NPD lors de la campagne électorale prévue pour cet automne.

L'AN DERNIER



CETTE ANNÉE
TROPHÉE
domus

POUR L'EXCELLENCE DU CONCEPT

CATÉGORIE

«Unités d'habitations multifamiliales»

AU GALA DES DOMUS
DE L'EXPO-HABITAT 1984

Le Sanctuaire du Mont-Royal est le seul ensemble résidentiel à avoir remporté ces deux importantes distinctions.

Félicitations à la direction de l'Association provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec, région de Montréal métropolitain, pour l'extraordinaire succès de leur premier Expo-Habitat, au Palais des Congrès.



le sanctuaire
du mont-royal

6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000.

(De préférence sur rendez-vous)

Si vous avez été VICTIME D'UN ACTE CRIMINEL

et si vous vous sentez lésé(e) ou négligé(e) par la Justice ou la Société et si vous consentez à exposer votre cas au cours d'un reportage télévisé sur l'aide aux victimes de crimes: téléphonez au Service de l'information de Radio-Canada — entre 9h et 17h du mardi au vendredi et demandez Mme Daoust au (514) 285-2520 (à frais virés, si vous appelez de l'extérieur de Montréal).

REÉR ou CPG

Les REÉR — CPG des FIDUCIAIRES
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.

Sans frais minimum 500 \$.

Nous vous offrons aussi:

- Fonds épargne garantie (sans frais)
- Fonds actions (frais minimes)
- Fonds obligations (frais minimes)

Taux sujet à changement

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

5633 est.
rue Sherbrooke
Metro 1 anglaise
(514) 253-1720

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE avec des services de gestion



En tant que société de la Couronne, notre mandat est de favoriser la réussite des petites et moyennes entreprises. Nous croyons que la multiplication et la prospérité des entreprises sont essentielles au développement de notre société tout entière.

C'est la raison d'être de la BFD. Peut-être votre entreprise pourrait-elle profiter de nos services? Voici comment.

Vous savez qu'une saine gestion, c'est la base d'une entreprise. C'est pourquoi nous vous offrons des services de gestion. Des services qu'aucune autre institution financière ne vous offre. À vous de choisir! Séminaires de gestion,

séminaires conjoints élaborés avec des associations, ateliers, cliniques de gestion, cours de gestion des affaires, notre Service d'information à la petite entreprise qui fournit de précieux renseignements sur les programmes gouvernementaux, ou CASE (Consultation au service des entreprises). Avec CASE, des gens d'affaires à la retraite mettent à votre disposition l'expérience qui leur a valu leur propre succès. Il n'en tient qu'à vous d'en profiter au maximum.

Appelez-nous aujourd'hui. Sans frais.

1-800-361-2126
en C.B. 112-800-361-2126
The Bank offers its services in both official languages.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE



Banque fédérale de développement

Federal Business Development Bank

Canada

« À MOINS D'ÊTRE CHARLATAN »

Il est impossible de promettre des emplois à tous les chômeurs

—MARC LALONDE

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a indiqué, hier aux Communes, qu'à moins d'être charlatan, il était impossible de promettre, dès demain matin, des emplois à tous les chômeurs canadiens.

PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

Accusé par le leader néo-démocrate en Chambre, M. Ian Deans, de n'avoir rien prévu dans son dernier budget pour trouver du travail aux chômeurs, le ministre Lalonde a laissé entendre qu'aucun gouvernement ne pouvait promettre des emplois à tous les Canadiens en chômage.

« Nous faisons tout ce que nous pouvons, a-t-il dit, mais nous devons reconnaître que le gouvernement fédéral, qu'aucun gouvernement, ne peut garantir, demain ou même le mois prochain, un emploi à chacun des Canadiens en chômage. Il faudrait être un charlatan. »

M. Lalonde a souligné ensuite que son gouvernement prenait toutes les mesures nécessaires pour accélérer les activités économiques dans le secteur privé pour favoriser la reprise et, du même coup, diminuer le chômage. « Il nous faudra du temps, a-t-il lancé, et je regrette cette situation tous les jours. »

Après avoir accusé le député néo-démocrate de faire de la démagogie et de la rhétorique, le ministre a rappelé que les dépenses additionnelles de près de \$500



Selon Marc Lalonde, Ottawa fait tout ce qu'il peut pour combattre le chômage.

téléphoto PC

millions du gouvernement fédéral prévues dans le dernier budget « visaient essentiellement les personnes le plus dans le besoin ».

« Nous dépenserons \$250 millions pour les personnes âgées de plus de 65 ans, a souligné M. Lalonde, \$150 millions pour les jeunes chômeurs et les programmes fiscaux rétabliront l'équité entre les personnes qui sont employées par des entreprises et celles qui travaillent à leur propre compte. »

Pour le ministre des Finances, il est faux de prétendre que son dernier budget n'en a que pour les plus favorisés. « Ce que nous tentons de faire, a-t-il dit, c'est d'atteindre un objectif de répartition équitable des opportunités au sein de notre société. »

Quant aux accusations lancées par le critique financier du Parti conservateur, M. John Crosbie, concernant l'exactitude des prévisions économiques contenues dans le dernier budget, le ministre Lalonde les rejette du revers de la main.

Le président Reagan, a répliqué M. Lalonde, a déposé ses propres projections de la performance de l'économie américaine et ce qu'il prévoit pour 1985, 1986, 1987 et 1988 est un taux de croissance identique à celui qui est prévu pour le Canada, à savoir 4 p. cent.

« Maintenant, si on s'imagine, a-t-il ajouté, qu'on peut garantir, avec une assurance absolue, que ces chiffres seront ceux que l'on verra en 1988, je crois qu'on rêve en couleurs. »

OTTAWA

Les 24 chauffeurs de Monique Bégin

Le ministre de la Santé nationale, Mme Monique Bégin, est en train de devenir une véritable légende sur la Colline parlementaire. Elle embauche, dit-on, plus que n'importe quel autre de ses collègues du cabinet.

Bonne nouvelle pour les chômeurs à la recherche d'un emploi ? Pas nécessairement. Mme Bégin embauche beaucoup parce qu'elle congédie beaucoup... ou qu'on démissionne souvent dans son entourage.

La rumeur veut qu'elle ait eu pas moins de 24 chauffeurs différents depuis son entrée au cabinet en 1976. Exagérations de journalistes dira-t-on ? Ce sont les chauffeurs des autres ministres qui répandent la nouvelle. Une chose est certaine : Mme Bégin a eu au moins quatre chauffeurs différents au cours des deux dernières années. Son chauffeur actuel est en poste depuis à peine trois mois ; il lui reste huit autres semaines à travailler avant d'avoir droit à l'assurance-chômage... On peut imaginer son stress.

Les amis de Mme Bégin laissent entendre que le fort taux de roulement de personnel dans son bureau est dû au fait qu'elle travaille beaucoup. La version des chauffeurs diffère quelque peu : le ministre, raconte-t-on, a des sautes d'humeur fréquentes et tout à fait particulières. Elle n'est pas rancunière pour un sou, font remarquer certains de ses amis. Mais quand elle se fâche, elle n'y va pas par quatre chemins.

Les anecdotes à son endroit ne manquent pas. La plus répandue veut qu'un de ses chauffeurs, à bout de patience, l'ait abandonnée un jour avec son

automobile à mi-chemin entre Montréal et Ottawa. Il aurait fait de l'auto-stop pour revenir à Ottawa... et s'y mettre à la recherche d'un nouvel emploi.

Une autre rumeur veut qu'un chauffeur exaspéré ait stoppé son véhicule sur un pont entre Hull et Ottawa, et ait lancé la clef de contact dans les eaux de la rivière des Outaouais. Il est difficile de faire la part des choses entre tous ces rumeurs. Il faudrait demander à Mme Bégin. Mais la terreur qu'elle inspire, précisément à cause de ces rumeurs, fait que bien peu de gens se hasarderont à lui poser la question. Peut-être écrira-t-elle un jour ses mémoires...

Ignore un jour... courtise demain

Il est parfois frustrant de s'appeler Marcel Léger ces temps-ci à Ottawa. Déterminé à lancer le Parti nationaliste sur la scène fédérale aux prochaines élections, M. Léger s'arrête dans la capitale pour toutes les grandes occasions, afin d'y faire entendre le point de vue de son parti. Mais voilà, personne ne l'écoute.

La semaine dernière, il a convoqué une conférence de presse, bien en règle, avec communiqué de presse etc... pour réagir au budget du ministre Lalonde. Trois journalistes ont répondu à son invitation, dont deux anglophones unilingues qui n'ont pas compris un trait de mot de ce qu'il a raconté, et qui n'ont pas osé lui poser des questions en anglais.

La séance a tout de même été animée, grâce à la présence d'un représentant de Télé-Métropole qui a lancé quelques questions au chef intérimaire du PN. Toujours aussi volubile,

M. Léger a donné de longues réponses aux questions. Mais Télé-Métropole n'a pas fait de reportage sur la conférence de presse.

Le chef du Parti nationaliste peut se consoler en pensant à l'avenir. Ignoré aujourd'hui, il sera probablement un objet de curiosité aux prochaines élections fédérales, surtout parmi les media anglophones qui se ruent aux portes pour suivre, analyser, décortiquer sa campagne. C'est une recette assurée... tout ce qui sent le Parti québécois devient tout à coup fascinant en période d'élections, sur la scène fédérale. Heureusement que M. Léger était titulaire de l'Environnement pendant ses années au cabinet Lévesque : il a appris à être patient...

Postes rentables

Un vrai bon gestionnaire que ce M. Michael Warren, président de la Société canadienne des Postes ! Tout enthousiaste, il a annoncé, la semaine dernière, que le déficit de son organisation fondait comme du beurre au soleil.

« Grâce à ses mesures de restriction des frais généraux et des heures supplémentaires, et à ses programmes de stimulation de la productivité, la Société canadienne des Postes a vu fondre son déficit, qui est passé à près d'un milliard de dollars à \$300 millions en un peu plus de 24 mois. »

Domage qu'il n'ait pas jugé approprié de rappeler que la réduction de son déficit est aussi et surtout due à la hausse des coûts d'affranchissement. Le timbre à \$0.32 nous vient de M. Warren, il ne faudrait tout de même pas l'oublier.

GILBERT LAVOIE

À la recherche de chômeurs illégaux

OTTAWA (PC) — Une liste contenant les noms, les numéros d'assurance sociale et d'autres informations personnelles sur quelque 446 chômeurs a été remise à la commission scolaire de Peterborough, en Ontario, par le ministre fédéral de l'Emploi, dans le but de repérer des étudiants qui recevraient illégalement des prestations d'assurance-chômage.

Le ministère, après avoir été informé de cette pratique lundi par des journalistes, a immédiatement ordonné d'y mettre fin, a précisé M. Ron Bull, un relationniste du ministère fédéral de l'Emploi, à Toronto.

Le député conservateur de la circonscription de Peterborough, M. Bill Domm, a qualifié la distribution de cette liste « d'invasion dans la vie privée » et soutenu qu'elle constituait possiblement une illégalité en vertu de la loi sur la vie privée, une loi interdisant au gouvernement de divulguer à une tierce personne des informations personnelles sur des individus.

On ignore si le ministère a des raisons de soupçonner certaines des 446 personnes de frauder le gouvernement ou si il va à la pêche.

**Une excellente cuisine,
un magnifique décor,
des prix raisonnables**

voilà la

Casa Bella

Découvrez tous les plaisirs d'un menu qui propose les meilleurs plats italiens et les grands classiques de la cuisine internationale.

Vous aimerez aussi le décor "Jardin" de la Casa Bella qui en fait un des plus beaux restaurants de Laval.

Vous goûterez aussi les prix raisonnables de la Casa Bella.

le soir
TABLE D'HÔTE
à partir de
7,25\$

le midi
MENU DU JOUR
à partir de
4,25\$

UN BRUNCH ÉTONNANT

tous les dimanches à 11h30

9,95\$ adultes

prix spéciaux pour les enfants

HEURES D'OUVERTURE

Lundi: fermé
Mardi, mercredi, jeudi:
11h00 à 23h40
Vendredi, samedi, dimanche:
11h00 à minuit

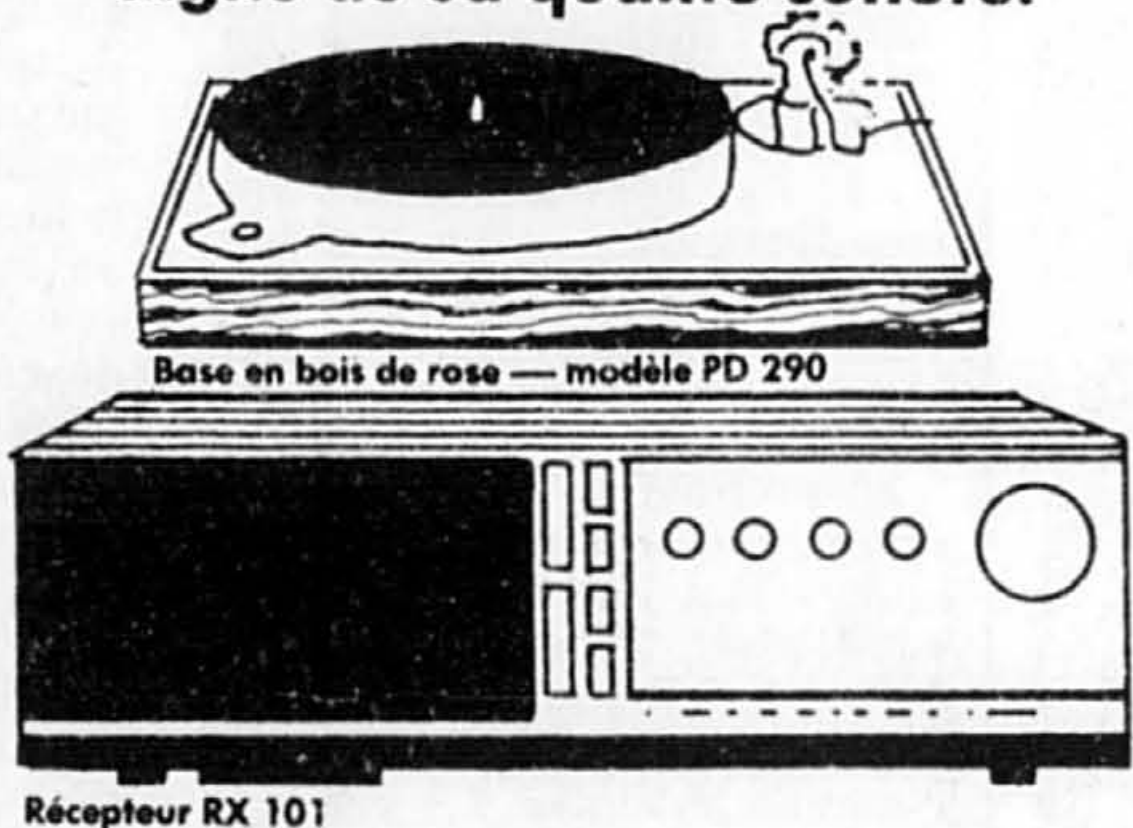
CASA BELLA

682-3440
3535 ouest, Autoroute Laval
Chomedey, Laval, Québec
(Marché Public 440)
entre l'Autoroute
des Laurentides et
le boulevard Labelle.

"NOUS VOUS ÉTONNERONS"

audio centre GRANDE VENTE D'OUVERTURE

LUXMAN
un système dont l'apparence est
digne de sa qualité sonore.



polk
Haut-parleur \$1,588

Un système audiophile ayant une
réputation de qualité et fiabilité



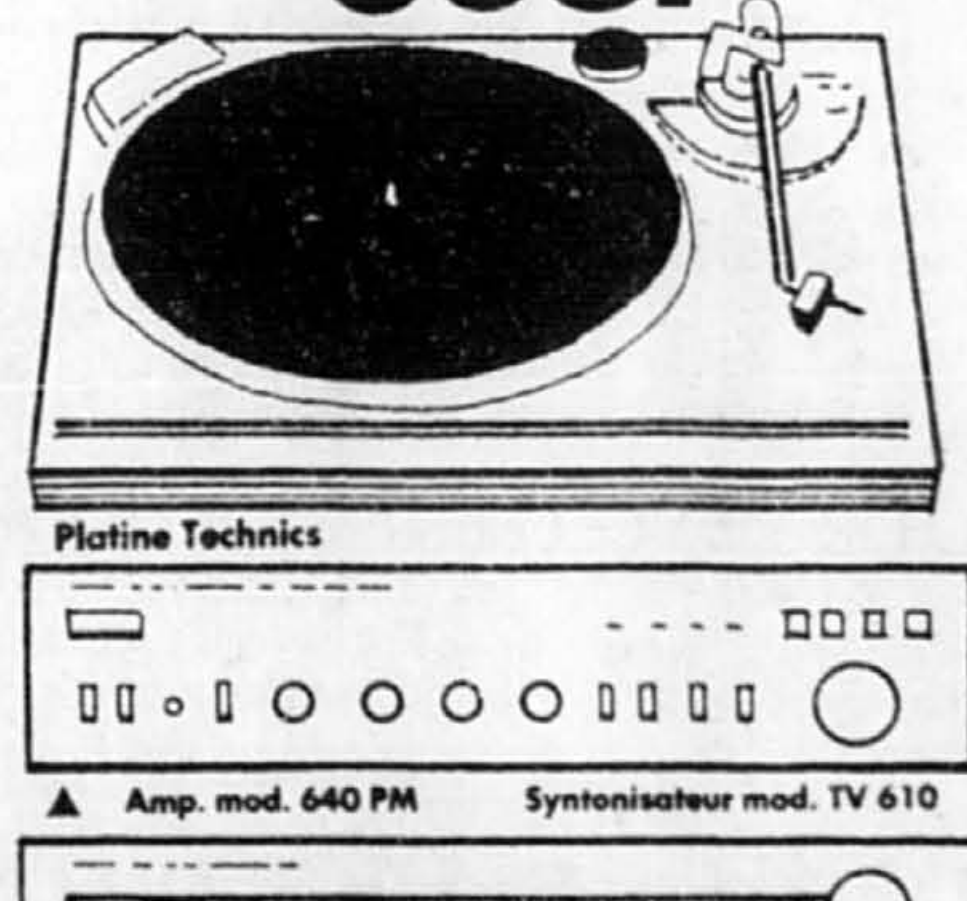
KEF Haut-parleur \$1,834
modèle 203

Versatilité
musicalité
qualité



Mission 700 Haut-parleur
\$797.

Pour les adeptes
de la puissance
\$998.



JBL haman/kardon
Haut-parleur
modèle J-320
Technics

3 BOUTIQUES

Montréal - 5260, rue Sherbrooke ouest 482-4420
Laval - 1930, boul. Saint-Martin 687-3627
Lasalle - 8018, boul. Champlain 364-2447

On peut échapper à l'inflation

Quand l'inflation au Canada s'est stabilisée à moins de 5 pour cent au cours des derniers mois de 1983, on en a hâtivement conclu que ce problème était réglé. Mais un événement fortuit, un sévère gel en Floride, a facilement poussé la hausse des prix au-delà de ce niveau. À première vue, il n'y a rien d'alarmant à ce que les prix à la consommation en janvier soient de 5,3 pour cent plus haut qu'il y a un an; sauf que cette hausse des prix pourrait conduire à des hausses de salaire excessives.

L'inflation n'est pas simplement la hausse des prix: c'est une course folle, où les prix et les salaires essaient de ne pas se laisser dépasser par l'autre. Depuis quelques mois, une trêve fragile s'est établie entre employeurs et employés. Si l'équilibre est rompu, l'économie canadienne, au lieu de poursuivre sa croissance, pourrait rapidement se retrouver sur une voie de garage. Dans ces circonstances, tant les employeurs que les syndicats doivent s'efforcer de poursuivre des buts qui correspondent à la réalité économique.

La hausse des salaires peut être à la fois une cause et une conséquence de l'inflation. On le comprend bien, car les travailleurs n'admettent pas volontiers que leurs revenus soient rognés par la perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Quand l'inflation est à la hausse, ils exigent même des augmentations de salaire substantiellement plus fortes que l'inflation qu'ils craignent pour l'avenir. Cette anticipation peut à son tour provoquer une hausse des coûts dans les entreprises et la hausse des prix que les travailleurs craignent à l'origine.

Si l'on veut éviter que les revendications syndicales ne retombent dans ce cercle vicieux, il faut que les salariés n'aient pas à craindre une nouvelle flambée des prix à la consommation. Au cours des deux dernières années, le salaire moyen au Canada a augmenté moins rapidement que les prix. Cette situation était acceptable aussi longtemps qu'il y avait une désescalade de l'inflation, mais si l'inflation menace de devenir plus virulente, le danger est grand de voir des demandes salariales qui soient à leur tour inflationnistes.

Dans son budget, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, maintient un encadrement des prix qui dépendent directement du gouvernement fédéral, mais fait confiance à la négociation collective pour déterminer les salaires. Cette confiance repose entièrement sur la bonne volonté des deux côtés de la table des négociations.

Comme on l'a vu avec le gel dans les vergers en Floride, la hausse des prix échappe en partie à la volonté des Canadiens. Il n'en est, toutefois, pas de même pour les salaires. C'est ainsi en grande partie à la table des négociations que se décide le taux d'inflation des années à venir.

Il faut espérer que les syndicats comprendront l'enjeu et qu'ils ne chercheront pas à obtenir des avantages qui tiennent davantage de la tradition ou du rêve que de la réalité économique. De leur côté, les employeurs devront profiter des augmentations de productivité soit pour accorder des hausses réelles de salaire, soit pour maintenir leurs prix bas et concurrentiels. Ils peuvent ainsi donner aux négociations salariales un climat de réalisme qui n'a pas toujours régné ces dernières années. Si une telle attitude est adoptée de part et d'autre, une hausse fortuite du coût de la vie n'entraînera pas inévitablement une accélération de l'inflation.

Frédéric WAGNIÈRE

Le Liban des borgnes et des aveugles

Quand on tombe dans un trou on n'en sort pas en creusant davantage, écrit le *New York Times*. Le jugement s'applique autant à l'action du président Gemayel du Liban qu'au comportement de l'administration Reagan dans la région. Pour préserver un prestige entamé, pour couvrir le départ sans gloire des «marines», peut-être même par dépit Washington commande à ses navires de guerre ancrés au large de Beyrouth de cracher le feu.

«Aucun bombardement, écrit Adee Dawisha dans le *New York Times*, ne parviendra à cacher le fait que la Syrie et ses alliés sortent victorieux de l'affrontement. Amine Gemayel n'exerce qu'une présidence symbolique; l'armée libanaise, dont les conseillers américains ont été les mentors, n'existe plus; les «marines» sont devenus un embarras.»

Ils sont devenus un «embarras». Mais ce jugement, qui n'est pas faux, appelle néanmoins une réserve. Il n'est pas démontré que, sur le plan intérieur, en cette année d'élections, M. Reagan ne tire pas quelques dividendes d'une décision visant à mettre les «boys» à l'abri de quelque fâcheux accident. L'opinion américaine reste toujours aussi réticente, depuis le Vietnam, vis-à-vis des guerres extérieures.

Les États-Unis, cédant à la tentation de l'isolationnisme, vont-ils maintenant se désintéresser du Liban et lâcher le malheureux Gemayel, leur allié, comme ils ont dû se désintéresser du Vietnam? Ou vont-ils laisser les Israéliens se relayer, comme semble l'indiquer l'intervention de l'aviation israélienne à l'est et au sud de Beyrouth?

Si toutes ces opérations ne se soldaient pas par des massacres, on se croirait en pleine comédie. Après les massacres dans les camps de Sabra et Chatila, les Israéliens se sont retirés pour laisser à la Force multinationale (dont les États-Unis font partie) le soin de protéger la vie des civils. Or, ils reviennent!

Gemayel, se montrant incapable de défendre le traité de paix avec Israël, qu'il a lui-même signé le 17 mai, on pourrait estimer que l'accord étant devenu nul et non avenue par défaut du gouvernement de Beyrouth, les Israéliens ont maintenant les mains libres et qu'il leur revient à eux seuls de choisir les moyens de défendre leurs intérêts.

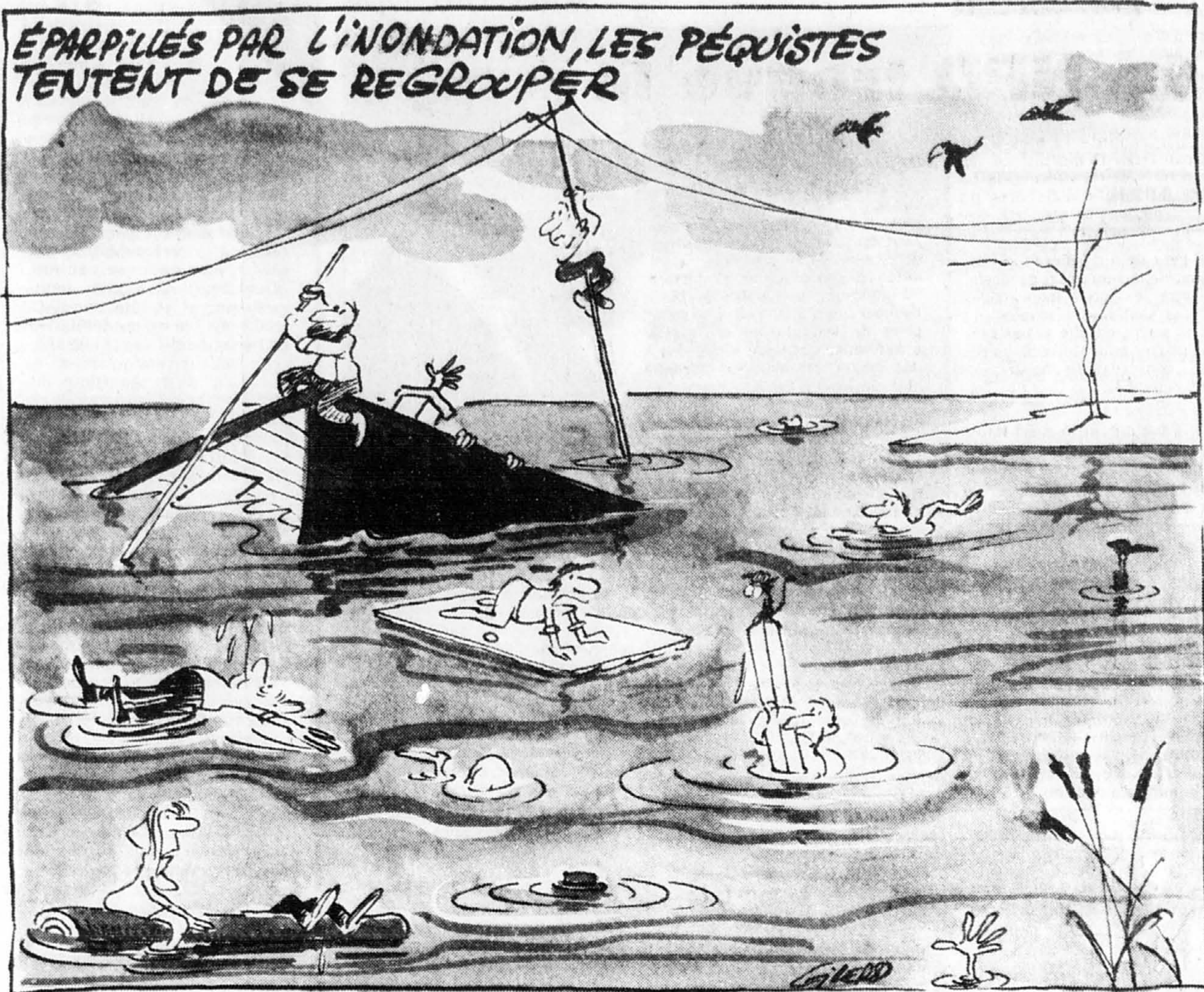
M. Shimon Peres, chef de l'opposition au Parlement d'Israël, a tenu à Toronto en fin de semaine des propos sur le sujet qui laissent l'impression que, dans sa pensée, le traité reste valable dans quelques-unes de ses parties.

M. Peres ne paraît pas s'émouvoir grandement du départ des Américains (et des Italiens), pas plus qu'il ne semble prêter aux Syriens des dessins inavouables. Si on a bien compris son propos, les Syriens veulent «contrôler» le Liban et non «l'occuper». Mais l'alliance États-Unis-Gemayel-Israël ne visait-elle pas, elle aussi, à contrôler le Liban et non à l'occuper?

«M. Amine Gemayel est un chef d'État sans État», écrit Éric Rouleau dans le *Monde*, dont l'analyse rejoint la lucidité des commentateurs américains. C'est ce même analyste qui avait prédit dès octobre dernier (le *Monde diplomatique*) que jamais Damas n'accepterait ce qui lui apparaissait comme un «diktat israélo-américano-phalangiste».

L'échec de cette «troïka» est patent, si on peut user d'un mot russe pendant que Washington voit la main de Moscou derrière tous les avatars de sa politique au Moyen-Orient.

Guy CORMIER



Reprise

(Tous droits réservés)



Marcel Adam

Le dénouement inévitable de la crise manitobaine

Une dépêche de la Presse Canadienne annonçait hier que la Société franco-manitobaine (SFM) envisage de porter d'ici peu, en Cour suprême, la question des droits des francophones si les Conservateurs poursuivent leur obstruction parlementaire.

Il semble que le gouvernement néo-démocrate de Howard Pawley soit lui-même résolu à retirer le projet de loi 115 concernant la mise en application des dispositions constitutionnelles relatives à la langue française, si l'opposition conservatrice dirigée par Gary Filmon continue à paralyser la législature.

En prenant les devants et en recourant aux tribunaux, la SFM ferait un fleur au gouvernement Pawley; elle lui éviterait l'odieuse de faire marche arrière sous la pression de l'opinion publique.

Parce que tout indique que le gouvernement est dans un cul-de-sac: refusant de voter la motion de clôture, l'opposition conservatrice fait la session buissonnière depuis dix-sept jours et ne semble pas à la veille de reprendre les travaux parlementaires. Non seulement le projet de loi 115 est-il dans l'impasse, l'appareil législatif ne fonctionne plus et bientôt l'activité gouvernementale pourrait aussi en être affectée sérieusement.

Commencée il y a huit mois, la crise linguistique, après

avoir connu un peu de répit à la fin de l'automne, a repris de plus belle après les Fêtes, avec le dépôt de ce projet de loi qui, pourtant, constitue un recul substantiel par rapport à l'entente qui avait été conclue en mai 1983 entre le gouvernement et la SFM.

Dans ce contexte de guerre civile froide, dont le Parti conservateur manitobain est en quelque sorte le fer de lance d'une forte majorité de la population (67%, selon un récent sondage) recoupant la clientèle des trois partis provinciaux, on voit mal comment le gouvernement Pawley pourra se déprendre du piège parlementaire dans lequel il est enfermé et mener à terme son projet.

Le gouvernement a beau être moralement dans son droit de défier la majorité afin de restaurer dans ses droits constitutionnels la minorité francophone, il n'est pas dit qu'il peut pour autant surmonter la volonté déterminée de la majorité.

Il s'agit, bien sûr, d'une réaction mal avisée, injuste, mesquine, peut-être raciste dans une certaine mesure. Mais ce n'est pas cette réaction, inévitable et prévisible, qui m'étonne, c'est plutôt le fait que le gouvernement Pawley et la Société franco-manitobaine ne l'aient pas prévue, non plus que ceux qui ont encouragé cette démarche qui s'avère aujourd'hui un échec.

Les événements des huit derniers mois, qui ont dressé la

majorité anglophone contre la minorité francophone, empreint d'hostilité et de rancœur les rapports entre les deux communautés et rouvert les vieilles blessures mal cicatrises, cette crise qui ne semble pas vouloir se résorber renforce ma conviction qu'il eût mieux valu faire résoudre encore une fois par la Cour suprême le problème qu'avait soulevé son jugement de 1979.

On sait que par ce jugement la Cour suprême déclarait ultra vires la loi statutaire de 1890 qui faisait de l'anglais la seule langue officielle du Manitoba, en négation des dispositions de l'article 23 de la loi constitutionnelle de 1870. La Cour suprême étant appelée une seconde fois à préciser la portée de son jugement de 1979, la procédure fut interrompue lorsque le gouvernement, qui redoutait de devoir traduire les 4,500 lois adoptées depuis 1890 et de se retrouver temporairement dans un chaos juridique, conclut un accord avec la SFM, lequel stipulait notamment que les droits acquis du français et le droit à certains services additionnels en français seraient enchâssés dans la constitution du Manitoba, et que un dixième des lois seraient traduites dans un laps de dix ans.

Les deux parties croyaient avec raison faire un bon marché: le gouvernement s'évitait des ennuis juridiques et des déboursés extrêmement onéreux, les Franco-Manitobains

faisaient des gains substantiels dans la reconnaissance concrète de leurs droits. Mais elles se montraient irréalistes en croyant que la population avait évolué et accepterait mieux aujourd'hui la dualité que ses aïeux du siècle dernier.

Le recours à la voie parlementaire appelait un débat public qui eut pour effet de révéler les vieux démons, de faire remonter à la surface les vieux préjugés, d'alerter tous ceux qui redoutent la reconquête du Canada par les «frogs», avec la surnoise complicité du «French power» qui sévit à Ottawa. Il était inévitable que le processus parlementaire, fondé sur la discussion publique et l'arbitrage majoritaire, conduisit à la crise et à l'impasse dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Ce qui ne serait sans doute pas arrivé si on avait laissé au système judiciaire le soin de rétablir les francophones dans leurs droits. En vertu d'un processus qui, par définition, n'excite pas les passions. Le jugement de 1979 n'ayant pas provoqué de crise, un autre jugement tirant les conséquences du premier n'aurait probablement pas fait beaucoup plus de vagues.

Les francophones n'auraient évidemment, de la sorte, pas ajouté un iota à leurs droits constitutionnels originaux. Mais peut-on espérer plus qu'une restauration quand on compte pour moins de 5% de la population?

POINT DE VUE

Contre le projet de loi C-3

Ayant été associé de façon ininterrompue depuis 1969 à l'administration du régime d'assurance-maladie, tout d'abord à titre de membre du conseil d'administration de la Régie, puis d'administrateur et maintenant de président-directeur général, je ne puis rester indifférent au débat qu'a suscité le dépôt à la Chambre des communes du projet de loi C-3 sur la santé.

Le Québec ne saurait contester l'objectif premier de ce projet de loi qui vise à éliminer la surfacturation et les frais modérateurs, permettant ainsi une plus grande accessibilité des services à tous les Canadiens. C'est ce même objectif qui a présidé à l'élaboration de notre propre régime d'assurance-maladie en bannissant tout recours à la surfacturation et aux frais modérateurs.

Cependant, ce même projet de loi semble par certains au-

tres objectifs devoir retirer au Québec des pouvoirs qui jusqu'à présent lui ont permis de faire de son régime un modèle. Le régime québécois d'assurance-maladie a été instauré en 1970 avec la contribution d'intervenants de tous les milieux et dans le respect du partage des pouvoirs admis par les lois fédérales actuelles. Son évolution s'est faite dans la perspective d'une efficacité toujours plus grande, tant sur le plan administratif que sur le plan de l'allocation des ressources. S'il a pu atteindre une telle excellence, c'est grâce au consensus qui s'est établi entre les deux paliers de gouvernement et qui a permis au Québec de réaliser sa spécificité en l'absence de normes pancanadiennes trop contraignantes.

Or un tel consensus s'inscrit dans la ligne de pensée du juge Emmett M. Hall qui concluait dans son rapport sur l'examen

des services de santé au Canada, publié en 1980: «la continuation du régime des services de santé du Canada dépend de la coopération constante des ministères fédéral et provinciaux de la santé». Il s'agit là, de dire le juge Hall, d'une coopération «vitale».

L'analyse du projet de loi C-3 m'amène à partager les inquiétudes exprimées par d'autres, face à une éventuelle érosion des pouvoirs du Québec en faveur du gouvernement fédéral et qui pourrait par le fait même remettre en question la spécificité de notre système de santé.

Si le projet de loi devait être maintenu dans sa forme actuelle, le régime québécois d'assurance-maladie y perdrait inévitablement de sa souplesse administrative et de sa faculté d'adaptation aux besoins de la population.

De plus, l'intervention ac-

crue du gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une politique de santé pancanadienne pourrait entrer en conflit avec celle du Québec. En effet, l'article 3 risque de mettre en péril la compétence des provinces qui leur était acquise par la Constitution et par l'approche consensuelle adoptée jusqu'à maintenant. En les privant de leurs pouvoirs de planification et d'organisation des services de santé, le gouvernement fédéral nierait du même coup et leurs droits et leur diversité.

Pourquoi alors vouloir changer les règles du jeu qui ont fait leurs preuves au Québec? Les problèmes reliés à la surfacturation et aux frais modérateurs, dans les autres provinces, peuvent être facilement réglés par des amendements aux lois actuelles sans pour autant que l'on remette en question tout le système.

Pour toutes ces raisons, le projet de loi C-3 devrait être retiré.

J.-Auguste MOCKLE
Président-directeur général
Régie de l'assurance-maladie du Québec

LIBRE OPINION

« Le NPD trouve le temps long »

La surprenante faiblesse du Nouveau Parti Démocratique est-elle en train de transformer la façon traditionnelle d'élaborer les lois canadiennes en matières économiques et sociales?

Les gens de ma génération s'attendent, depuis un quart de siècle, à ce que les idées innovatrices dans ces domaines émanent du NPD et soient ensuite récupérées par le gouvernement libéral ou celui des conservateurs progressistes, tels que MM. Joe Clark ou David Crombie.

Le NPD n'a pas été aussi faible dans les sondages depuis 1974. Ici, à Ottawa, on commence à penser que le parti ne sera plus jamais ce qu'il a été. A moins d'un changement de leader. Les projets de réforme de l'ancien directeur de la recherche du parti, James Laxer relancent actuellement le débat après un surprenant silence de plusieurs mois, malgré des projets de meilleure communication avec l'électorat, manifestés en novembre dernier par M. Ed Broadbent.

Le courriel parlementaire du Droit notait que cette remise en question des politiques du parti par M. Laxer permet au NPD «d'être dans les nouvelles» au moment où les médias ne parlent que de la montée de Brian Mulroney et du

départ possible du premier ministre Trudeau.

Le silence relatif du NPD en a surpris plusieurs depuis quelques mois. En novembre, le caucus néo-démocrate indiquait que l'absence de contenu de M. Mulroney serait autant dénoncé que les projets de loi Libéraux. La visibilité des Néo-Démocrates n'a guère épaté, de ce point de vue, durant la session d'automne. En novembre, dans une longue entrevue au Toronto Star, le leader Ed Broadbent déclarait alors que les députés étaient moins présents aux réunions des comités moins importants des Communes. Ils «travaillaient» davantage leurs comités. M. Broadbent lui-même passerait la moitié de son temps à visiter les circonscriptions en danger de passer aux conservateurs.

La cote de popularité du parti n'a pas été aussi basse depuis l'échec retentissant du parti aux élections de 1974, où même le leader, David Lewis, avait été défait dans son comté. En décembre de chaque année, depuis 10 ans, les sondages accordaient au parti la cote de popularité suivante: 1983, 15%; 1982, 21%; 1981, 22%; 1980, 20%; 1979, 23%; 1978, 18%; 1977, 19%; 1976, 16%; 1975, 19%; 1974, 16%.

Le parti compte effectuer son propre sondage pour analyser ce qui ne va pas, disait M. Broadbent, et un spécialiste de la communication directe par courrier avec des secteurs précis de l'électorat a été embauché.

C'est la santé de M. Broadbent qui fait problème. Deux interventions chirurgicales au dos depuis octobre ont passablement ralenti son rythme de travail. Il s'est transformé en courant d'air.

Au lieu de revoir de fond en comble les politiques du parti, comme le souhaite James Laxer, beaucoup de gens préféreraient que le leader explique mieux les positions actuelles néo-démocrates.

Le parti semble avoir renoncé à remporter le moindre siège au Québec. Les Québécois y perdraient cependant, peut-on penser, si le NPD perdait la moitié de sa députation: en matières sociales et économiques, ce parti a joué un rôle de défenseur des plus démunis.

Que faire? L'image du leader qui communique avec clarté son message en 30 secondes au bulletin de nouvelles de Bernard Derome ou Jacques Morency doit être retenue. C'est de cette façon que les leaders politiques marquent des points. Ed Broadbent n'a jamais impression-

né de ce point de vue. Ses partisans rejettent le vedettariat et considèrent dangereux ce type de résumé-capsule pour les besoins des médias électroniques.

Pourtant, on ne peut s'empêcher de noter que parmi les néo-démocrates les plus visibles ces temps-ci, l'ancien procureur-général de la Saskatchewan Roy Romanow et le fils de David Lewis, Stephen, ont ce talent de résumer clairement leurs pensées pour communiquer la position du parti.

Hauts fonctionnaires et analystes politiques à Ottawa commentent à se dire qu'un gouvernement conservateur majoritaire dirigé par Brian Mulroney ne ferait pas grand place à des politiques sociales. Une remontée des Néo-Démocrates dans l'Ouest et en Ontario empêcherait la victoire conservatrice d'être trop écrasante. Cette remontée du NPD paraît requérir une visibilité plus soutenue dans les médias de masse. La santé de M. Broadbent fait problème. Pour les Québécois, la seule question doit-elle alors uniquement être: son successeur parle-t-il français?

Jacques BENJAMIN
directeur
département de communication
Faculté des Arts
Université d'Ottawa

Le recrutement des Grands Frères

En référence à l'article signé Nicole Beauchamp paru dans LA PRESSE du 6 février et qui souligne la pénurie de bénévoles chez les Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal, je voudrais témoigner que les méthodes pratiquées par cet organisme pour recruter et sélectionner ses membres bénévoles me paraissent inappropriées à sa finalité et ont quelques fois pour effet de décourager les bonnes volontés.

En effet, les volontaires qui se portent bénévoles dans ce mouvement sont motivés à faire le don de leur amitié à un jeune de famille monoparentale et sont animés à l'idée de donner gratuitement ce qu'ils ont eux-mêmes reçu dans

leur jeunesse. Ces motivations impliquent que les responsables et permanents des Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal soient avant tout des hommes et des femmes de cœur, ouverts et accueillants, animés par un haut esprit de service. Malheureusement, les candidats bénévoles se heurtent plus souvent qu'autrement à des fonctionnaires des services sociaux et sont immédiatement confrontés avec une lourde machine administrative et paperassière.

Après avoir rempli un long questionnaire qui devrait recevoir a priori un accueil bienveillant et suffire à un premier triage et à une présélection des candidatures, le volontaire se heurte au contraire

à la suspicion systématique des fonctionnaires chargés d'examiner les dossiers de candidature. En effet, les questionnaires font d'abord l'objet d'une vérification systématique et routinière de toutes les références qu'ils contiennent avant même l'entrevue de sélection, et le candidat Grand Frère a d'abord l'impression que les tracaseries administratives ne font que commencer.

Devant ces méthodes bureaucratiques et policières où la psychologie est singulièrement absente, il n'est guère étonnant que certains candidats bénévoles prennent peur et soient amenés à se désister rapidement. Dans un tel climat, on se demande en effet quels rapports éducatifs durables les futurs Grands Frères peuvent-ils espérer établir avec leur futur «Petit frère» quand on leur refuse a priori la confiance qu'eux-mêmes sont tout prêt d'accorder à leur futur protégé et à l'organisme qui les patronne.

Il ne s'agit évidemment pas d'accorder une confiance aveugle au premier venu, mais quand on se donne la peine de répondre consciencieusement à un questionnaire de huit pages, on est en droit d'attendre de la part de l'organisme recruteur une attitude ouverte et avenante et être assuré de passer ensuite l'entrevue de sélection dans un climat de confiance mutuelle.

Dans le cas contraire, on entre inévitablement dans le cercle vicieux et pernicieux de la méfiance, et c'est sans doute pourquoi en me désistant on m'a refusé platement de me rendre mon questionnaire de candidature pourtant confidentiel et qui n'avait d'autre objet que de permettre mon admission à l'Association des Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal.

Il est infiniment regrettable qu'une attitude de suspicion systématique s'allie de cette façon à des méthodes de recrutement bureaucratiques déjà rigides et très lourdes pour décourager certains futurs bénévoles des Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal, car des jeunes de famille monoparentale se trouvent ainsi privés d'un support éducatif qui leur serait sans doute très précieux.

Un candidat Grand Frère déçu
Jean-G. ROGER
ingénieur géologue
Montréal

Un bon coup de barre

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la lettre du Dr Prudhomme dans la Tribune libre de LA PRESSE du 1er février 1984 au sujet de l'avortement sur demande.

Quand il se dit contre parce que nul ne peut disposer de la vie d'une autre personne, j'en suis. Le problème, c'est que certains pensent qu'un fœtus n'est pas une personne. C'est une aberration commune et populaire. L'avortement demeure un geste violent, lâche, détestable (et illégal, sauf en certains cas bien précis comme l'inceste et le viol). Que les âmes sensibles se rassurent, les lâches dont il est question ici comprennent aussi les mâles qui ont provoqué ces grossesses inappropriées et qui circulent librement.

La supposée révolution sexuelle que nous vivons n'est en fait, que l'expression d'un pourrissement de certaines valeurs humaines qui ont permis que nous soyons encore 6 millions de francophones au pays capables de lire LA PRESSE. C'est la débandade générale: le non-respect des contrats signés (je pense ici surtout aux contrats de mariage) et des vœux prononcés est devenu monnaie courante. Ce dont nous avons besoin actuellement, ce n'est pas seulement d'un bon virage technologique, pour employer une expression à la mode, mais aussi d'un bon coup de barre qui ferait que la parole donnée redevenne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire, sacrée.

La vie dans un corps humain, étant un don du Créateur, nul n'a le droit de la tripoter. Les vasectomies à gogo sont aussi condamnables que les avortements de type «C.O.D.» ou «cash on delivery». L'augmentation de la population de notre pays qu'un plus grand nombre d'actes responsables risque d'entraîner est éminemment souhaitable.

Loin de moi l'idée de poser au moralisateur ou au pontife. Je crois sincèrement que c'est une question fondamentale de gros bon sens.

Richard PRONOVOST
Saint-Julie

N.B. — Lysiane Gagnon est à l'extérieur du Québec pour quelques jours. Sa chronique reprendra le samedi 25 février.

La consultation des années «80»

Lorsque M. Laurin nous a demandé d'organiser des chantiers de consultation avec des universitaires et intellectuels québécois à l'automne 83, nous étions loin de nous attendre à ce qu'ils connaissent un tel retentissement. En raison de l'interprétation parfois singulière qu'on a donnée aux chantiers et à ses participants, j'aimerais simplement rappeler quelques constatations.

Rappelons que dans le but de stimuler la réflexion autour des grands axes de développement du Québec, environ 80 personnes étaient invitées à deux séances de travail qui se sont tenues à Montréal le 23 septembre et le 7 octobre derniers. En tout, sept à huit heures de discussions dont les propos étaient recueillis par le rapporteur de chacun des neuf ateliers. Et chaque rapport d'atelier devait être fondé en une synthèse de l'ensemble, suivant en cela, la dynamique connue des colloques ou congrès.

Première constatation. Chaque participant avait été prévenu qu'il s'agissait d'une discussion non partisane. Le but recherché était surtout la critique de ce qui ne va pas plutôt que la louange de ce qui va, ainsi que des propositions visant à rectifier le tir.

Deuxième constatation. Le rapport d'atelier de la séance du 23 septembre servait de base de discussion lors de la séance du 7 octobre. C'est le seul moment où les participants ont pu travailler sur un texte. La deuxième version, de même que le remarquable rapport-synthèse qui en est sorti, échappaient complètement à la

critique des participants. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur satisfaction relativement au travail synthétique qui a été fait et bien peu ont soulevé des critiques fondamentales.

Troisième constatation. Le choix des participants a été fait surtout à partir de leur disponibilité et de leurs réflexions récentes sur le sujet de leur atelier qu'à partir d'autres considérations. Plusieurs autres personnes auraient pu nourrir ces ateliers; d'autres occasions se présenteront pour le faire.

Pour ma part, je voudrais témoigner de l'empressement manifesté par la presque totalité des participants à venir joindre leur voix à ces réflexions sur le développement du Québec et son avenir. Signe des temps? Peut-être. Chose certaine, ces participants ne demandaient qu'une chose: que l'on recommence à parler de développement du Québec, de ses bons coups, de ses compétences, malgré le coup de force fédéral qui a hypothéqué ses moyens.

Camille Laurin a souvent consulté des groupes d'intellectuels pour le conseiller dans son cheminement politique. Les chantiers de l'automne dernier ont peut-être été plus spectaculaires que les autres, passés ou à venir. Chose certaine, c'est que ces voix sont nécessaires plus que jamais pour mieux préparer l'avenir du Québec et que ces consultations doivent dépasser le «cadre de la famille des sympathisants», comme il a été écrit à propos de ces chantiers.

Ministère de l'Éducation
Le directeur de cabinet,
Yvon LECLERC

Montréal a cessé de s'embellir

Le Palais des congrès! A quel point la construction de telles horreurs peut être révoltante pour des Montréalais qui aiment leur ville!

Ce vaisseau spatial venu s'écraser en catastrophe sur un site jadis privilégié du vieux Montréal n'a de l'intérêt que lorsqu'on a une vue aérienne de sa façade. C'est probablement pour cette raison que les médias s'acharnent à nous le montrer à vol d'oiseau; que les terriens en fassent leur deuil.

Si au moins cet immeuble se contentait d'être fort mal inséré, on pourrait apprécier le fait qu'il camoufle, plutôt maladroitement d'ailleurs, un segment de la traumatisante autoroute Ville-Marie. Mais de très beaux édifices furent détruits pour permettre sa construction, tel le terminus des tramways. Comble du ridicule, lorsqu'on s'informe auprès du ministère concerné, de ce qu'il est advenu de cet immeuble qui devait être reconstruit, c'est pour se faire répondre qu'il a été jugé plus esthétique de ne conserver que les deux arcades qui composaient les extrémités du bâtiment et que de toute façon, la reconstruction intégrale de la façade est maintenant impossible du fait qu'on a égaré, on ne

sait trop où, les six colonnes ioniques du centre.

Il y a vingt ans, on nous faisait le coup avec l'immeuble du Crédit foncier et l'hôtel de France qui disparaissait pour faire place au nouveau palais de justice tout en promettant que l'hôtel serait reconstruit sous peu; ou est-il aujourd'hui? A force de ne conserver qu'une arcade par ci, qu'un clocher par là, Montréal finira par être ce coin d'Europe en Amérique comme le clament si haut certains de nos dirigeants qui laissent les promoteurs la mutiler quand ils ne le font pas eux-mêmes. Elle le sera pas à cause de son charme mais bien à cause de son aspect de cité bombardée ou seulement quelques pans de murs auraient survécu.

Légère consolation, on construit encore du beau à Montréal, du magnifique même. Le complexe Alcan-Armée du salut, la tour ESSO-BNP, l'immeuble projeté coin Cathcart et University en sont la preuve. Cependant, lorsqu'on met le tout dans la balance et qu'on fait un bilan, on s'aperçoit hélas que depuis déjà trop longtemps, Montréal a cessé de s'embellir, elle ne fait plus que changer.

Janko PAVSIC
Greenfield Park

Les espaces verts

M. Jean-Guy Dubuc

En appui à votre éditorial du 26 janvier, je vous livre les informations suivantes:

La loi du Danemark oblige les promoteurs immobiliers à réserver 35 mètres carrés d'espaces verts par appartement sur le site de leur complexe immobilier. En Suède, c'est 27 mètres carrés par appartement. A Montréal, qu'est-ce que c'est, je l'ignore, mais à voir les nouveaux complexes qui se construisent, je serais porté à dire

que c'est trois ou cinq mètres carrés (si ce n'est pas moins), ce qui est le minimum légal.

A l'échelle nationale, la Société générale d'hypothèques et de logement obligerait les promoteurs à consacrer cinq mètres carrés d'espace vert par appartement construit. Vers 1980 ou 1981, par «respect» du promoteur, la loi a été changée: le minimum légal est maintenant de 0 m² par appartement.

Michael LAUGHREA

la presse

100 ans
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LITE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	285-7202
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7306
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Presse	285-7265
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

DÉCOUVREZ LES GRANDES

ÉCONOMIES CHEZ

Caplan-Duval

DE RÉNOMMÉE MONDIALE

TOUT CE QUE VOUS DÉSIREZ ET PLUS EN 84
C'EST ÇA CAPLAN-DUVAL

NOS FLEURS
SONT ÉTERNELLES



Nos conseillers vous prépareront un arrangement floral de fleurs de soie ou fleurs séchées et se chargeront de la livraison.

Appelez-nous.
NOUS OFFRONS
UN SERVICE SPÉCIAL
AVEC DES
ÉPARGNES
EXCEPTIONNELLES

BAGAGES



Grand choix
d'attachés-
cases
de cuir,
serviettes,
etc.

Économisez
50%

TABLEAUX ENCADRÉS

Reproductions d'artistes
mondialement connus



ÉCONOMISEZ
JUSQU'À

50%



Voyez notre
vaste choix de:

ÉPARGNES
SPÉCIALES

• Éléments muraux • Vitrines
• Ensembles de cuisine
• Chariots à thé
• Accessoires orientaux et
bien d'autres articles
encore.

LAMPES
VASTE ASSORTIMENT
Économisez jusqu'à

50%

Caplan-Duval

6700, ch. Côte-des-Neiges
(Plaza Côte-des-Neiges)
735-3633

Sans frais 1-800-361-6482

5800, boul. Cavendish
(Mail Cavendish)
489-5761

LA PRESSE

100 ans d'actualités

M. Comtois meurt dans les flammes



Cette photo traduit bien la fureur des flammes.

C'EST ARRIVÉ UN 21 FÉVRIER

1960 — Décès à l'âge de 55 ans du peintre Paul-Émile Borduas à Paris, où il vivait depuis quatre ans.

1959 — L'arrêt de la production du chasseur Arrow force la société torontoise A.V. Roe à mettre à pied 14 000 employés.

1952 — Dick Button gagne un deuxième titre olympique en patinage artistique.

1951 — Félix Leclerc gagne à Paris le Prix du disque 1951 pour sa chanson *Moi mes souliers*.

1948 — Début du coup de Prague, en Tchécoslovaquie, qui se terminera par la formation du gouvernement Gottward, à majorité communiste.

1939 — Un incendie détruit l'hôpital de Montréal-Est; les 72 malades sont évacués.

1922 — Un dirigeable de l'armée américaine s'écroule en flammes; on dénombre 34 morts, mais on parvient à sauver 11 personnes.

1916 — Début de la célèbre bataille de Verdun.

1897 — Quarante-trois immigrants canadiens, sont de retour du Brésil, où ils s'étaient rendus à cause d'une tromperie.

1980 — La Californie est frappée par une vague d'inondations qui font 32 morts et des dégâts de \$355 millions.

1977 — Fin de la grève à l'UQAM. Elle aura duré quatre mois et trois jours, la plus longue grève universitaire en Amérique.

1973 — La chasse israélienne abat un avion de ligne libyen au-dessus du Sinaï. Cent seize personnes perdent la vie.

1972 — Début de la visite historique du président américain Richard Nixon en République populaire de Chine.

1970 — Un *Coronado* de la société Swissair, s'écroule après une explosion imputable aux terroristes palestiniens. On dénombre 47 morts.

1969 — Deux morts et une dizaine de blessés dans un attentat à la bombe dans un supermarché de Jérusalem.

1965 — Assassinat au cours d'une assemblée à New York de Malcolm X, le leader du mouvement nationaliste noir.

1961 — L'ONU préconise le recours à la force pour empêcher la guerre civile d'éclater à l'ex-Congo belge.

L'ESCALADE DE LA MONTAGNE EN TEUF-TEUF

Le maire Martin explique pourquoi il a violé les règlements

Comme beaucoup de bruit s'est fait sur la promenade du maire Martin en automobile, jusqu'au sommet de la montagne, hier (22 février 1915) après-midi, en dépit du règlement qui défend aux automobilistes l'accès du Mont-Royal, voici ce que le maire déclare: — Je ne suis pas allé là-haut pour le vain plaisir de violer les règlements. J'y suis allé parce qu'une affaire urgente m'y ap-

pela et qu'ensuite j'avais avec moi des étrangers. J'y retournerai quand j'aurai d'autres affaires.

« On a dit que seul le duc de Connaught avait eu l'autorisation de gravir la montagne en automobile. Mais cette autorisation, il l'obtint du maire de Montréal et si je puis donner l'autorisation au duc de monter sur la montagne en auto, je puis me la donner à moi-même. »

« J'ai rencontré trois cavaliers qui ont semblé proférer des paroles insultantes à mon adresse. Si je les avais entendues, ces paroles, j'aurais fait arrêter ces trois cavaliers, apparemment les auteurs de tout ce bruit. »

Épilogue

L'affaire ne devait pas en rester là. Un des cavaliers dont il est fait état, en l'occurrence Sam Thompson, maître-cocher et secrétaire de la Société des cochers de place, décida de porter l'affaire devant les tribunaux en déposant une plainte auprès du recorder Geoffrion. Tant et si bien que le 25, le maire Médéric Martin dut se présenter devant ce dernier et plaider non coupable.

QUEBEC — Le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Paul Comtois, n'a pu échapper aux flammes qui ont détruit avec une extrême rapidité, la nuit dernière (21 février 1966), la luxueuse résidence de Bois-de-Coulonge, en banlieue de Québec.

Mme Comtois a été sauvée de justesse par le gardien de nuit, M. Adrien Soucy, tandis que deux invités, M. et Mme Mac Stearns, de Sherbrooke, ont été forcés de sauter d'une fenêtre du deuxième étage pour échapper au sinistre.

Selon les premières informations, l'incendie a pris naissance dans le vestibule de l'entrée principale et s'est propagé avec une telle rapidité à la vieille construction de bois que les pompiers de Sillery n'ont eu aucune chance de porter secours à M. Comtois qui s'était retiré dans l'un des petits salons du manoir, résidence officielle du lieutenant-gouverneur de la province.

Le chef des pompiers de Sillery, M. Gérard Tobin, a dit à un journaliste que M. Comtois avait été aperçu sur un balcon du deuxième étage, mais qu'il était par la suite retourné à l'intérieur de l'immeuble. On pense que le lieutenant-gouverneur a vainement tenté de porter secours à Mme Comtois, laquelle était déjà en sécurité à ce moment.



M. Paul Comtois.

La fille de Mme Comtois, Mireille, a dû être hospitalisée, souffrant de brûlures aux mains et au visage. Elle a été blessée en s'échappant du brasier.

Mireille Comtois qui, en effet, ne s'est échappée que difficilement du brasier, a dit à son frère Jean avoir entendu une explosion avant d'apercevoir des flammes au début du sinistre de la nuit dernière.

Son frère Jean a déclaré à un journaliste que Mireille avait même précisé que cette explosion aurait fait voler des vitres en éclats et ouvrir violemment les portes de la luxueuse résidence.

Mireille, qui est âgée de 35 ans, a divulgué ces renseignements à son frère du lit de l'hôpital où elle a été transportée peu de temps après le début de l'incendie.

Selon ce qu'elle a ajouté, elle était en train de lire dans sa chambre lorsque l'explosion secoua le vieil édifice. Elle quitta rapidement sa chambre, mais déjà le hall d'entrée était rempli d'une épaisse fumée.

Au premier étage, au pied de l'escalier principal, elle a dit avoir aperçu un « grand trou » dans le plancher et des flammes qui s'en échappaient.

Le système de chauffage de l'historique demeure était logé au sous-sol, tout juste sous l'escalier du premier... (...)

Comme une boîte d'allumettes

C'est à 12 h. 05 du matin exactement que le feu éclata. La résidence officielle des lieutenants-gouverneurs, située à un demi-mille environ de toute voie de circulation, ne prit que quinze minutes en tout à se transformer en brasier. Le manoir, construit uniquement de bois, flamba comme une boîte d'allumettes. (...)

La résidence de Bois-de-Coulonge, détruite par un premier incendie en 1860, avait été reconstruite en 1862. Jusqu'en 1865, ce manoir servait aux différents gouverneurs généraux du Canada. Il fut alors cédé à la province de Québec et, quelque temps avant l'incendie de cette nuit, avait été complètement rénové.

M. Comtois, qui était âgé de 70 ans au moment de sa mort, avait été nommé lieutenant-gouverneur du Québec le 6 octobre 1961, après avoir passé quatre ans dans le cabinet Diefenbaker en tant que ministre des Mines et des Relevés techniques. (...) Il avait épousé Mlle Irène Gill, et en avait eu cinq enfants: Pierre, Odette, Yves, Mireille et Jean.



De la Terre à la Lune: est-il possible de faire ce voyage? — Un professeur américain aurait inventé une fusée géante pour atteindre notre satellite.

Ce texte est démesurément long, compte tenu des critères retenus pour cette page. Mais devant l'intérêt que suscite l'astronautique, et la pertinence d'un texte qu'on jugeait sans doute farfelu au moment de sa parution, le 21 février 1920, nous avons jugé bon de faire exception à la règle et de vous le présenter en entier.

UN professeur de physique américain, le Dr Robert H. Goddard, de l'Université de Clark, se propose de construire une fusée qui permettrait de franchir la distance de la Terre à la Lune, soit environ 240,000 milles, en 48 h. 58 minutes, ou à peu près!

Quelle serait cette fusée, quel serait son poids, comment serait-elle mue? Autant de questions qui doivent tout d'abord intéresser. L'illustration fantaisiste que nous publions ci-contre de la fusée projetée répond en quelque sorte à ces premières questions. La fusée à double carapace d'acier aurait à peu près la forme du sous-marin de Jules Verne (forme de cigare); son poids serait d'environ 2,000 livres et sa longueur de 200 pieds; un appareil gyroscopique la maintiendrait en équilibre, c'est-à-dire qu'elle ne pourrait tourner à la façon d'un boulet de canon ou d'une balle de fusil rayé. A l'intérieur, tout un aménagement "ad hoc": chambre du pilote, quartier des voyageurs, lits, tables et chaises comme dans un transatlantique, réservoirs d'oxygène pour entretenir la respiration, dynamos, chauffage et éclairage électriques, vivres concentrés, réservoirs d'eau, etc., lancement sur roulement en double série angulaire.

Comment serait mue cette gigantesque machine? Un savant aviateur français, M. Esnault-Pelterie, estime que la force nécessaire pour propulser cet appareil, qu'il suppose d'un poids de 2,000 livres environ, devrait atteindre 4,760,000 chevaux-vapeur. Or, le professeur Goddard propose de propulser sa machine au moyen d'une série de charges à déflagrations successives. M. Esnault-Pelterie fait très justement remarquer qu'aucun explosif connu n'est assez puissant pour produire cette force continue. Le radium peut-être, pourrait accomplir cet exploit, mais on prendrait ce radium, dont il faudrait au moins 400 livres, quand dans le monde entier, il y en a à peine quelques onces?

Quoi qu'il en soit, supposons que le propulseur de la fusée puisse être mu par le radium et que la machine parvienne à progresser vers la Lune, la question du voyage serait-elle résolue?...

Rien de nouveau

Disons, d'abord, que la question d'un voyage à la Lune n'est pas nouvelle; elle est même très ancienne.

Lucien de Samosate, un rhéteur et philosophe grec qui vivait vers l'an 150 en Syrie, l'avait déjà imaginé; mais ce n'était qu'un produit de son esprit railleur et de sa verve satirique.

Cyrano de Bergerac, le héros de Rostand, et qui vivait en France en 1640, si l'on fut bon poète fut aussi un philosophe hardi; il a, dans son "Autre Monde", fait un voyage imaginaire aux régions de la Lune, du Soleil et dans le royaume des Oiseaux.

Enfin, Jules Verne est venu, qui a été le plus notoire parmi les cent écrivains qui contèrent les péripéties d'un voyage imaginaire de la Terre à la Lune.

La Science muette

Mais la Science, elle, qu'a-t-elle fait, qu'a-t-elle dit à ce sujet, depuis des siècles? La Science plus circonspecte, pas du tout railleuse et poursuivant un tout autre but que les romanciers, la Science, toujours, est restée muette. Pourquoi aurait-elle parlé, pourquoi aurait-elle protesté, puisque, jusqu'à maintenant, tous ceux qui ont "voyagé dans la Lune" n'avaient pas voulu se prendre au sérieux, et n'avaient donné libre essor à leur imagination que pour plaisanter, comme Lucien de Samosate, ou pour amuser tout en semant son oeuvre de renseignements scientifiques précieux, comme Jules Verne.

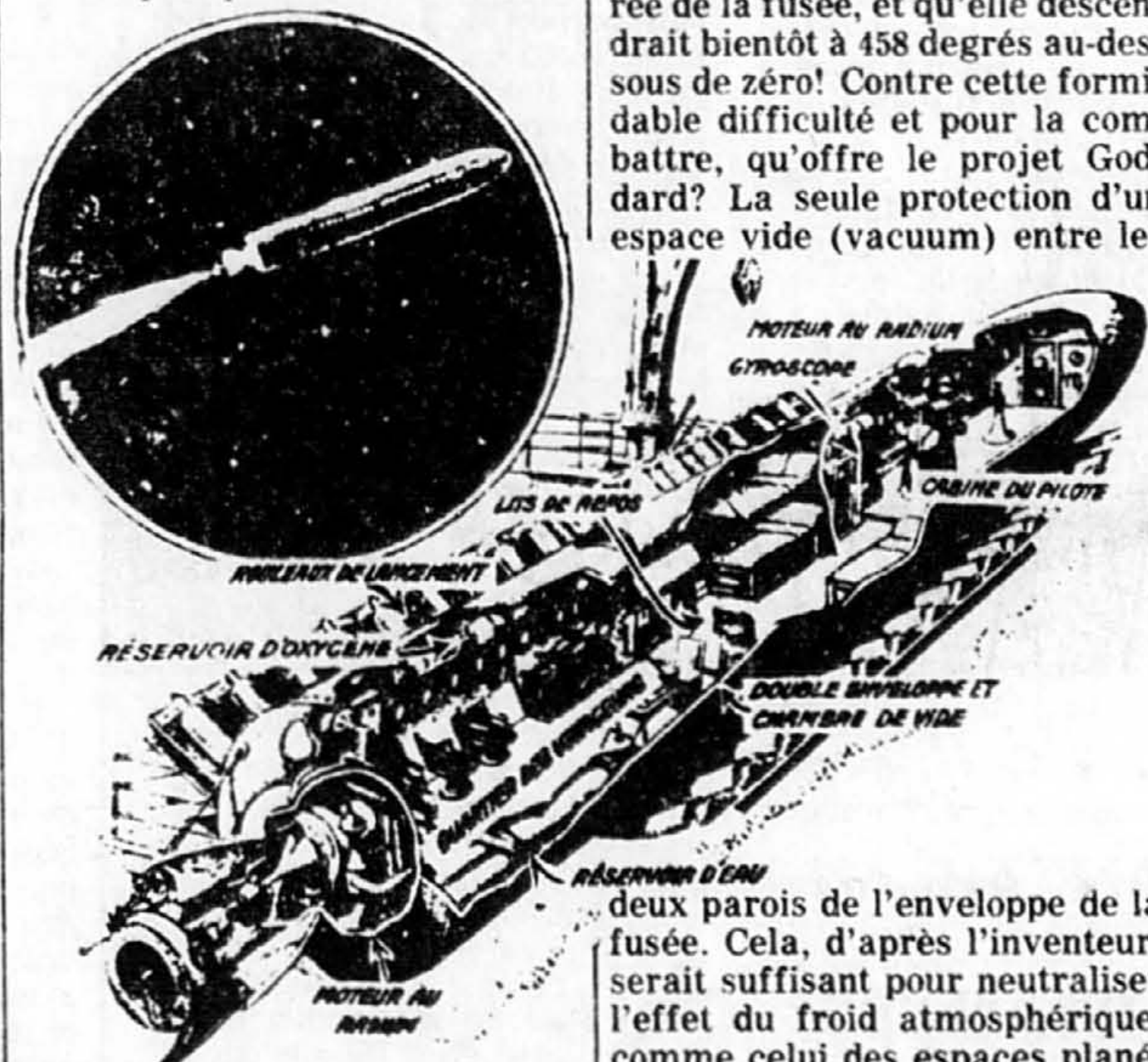
Aujourd'hui, il en est tout autrement, car il semble que le professeur de l'Université de

Clark se prenne réellement au sérieux; la Science se décide donc à parler, et tout de suite elle déclare que ce voyage de la Terre à la Lune est impossible, quel que soit le désir qui puisse hanter les habitants de la Terre de visiter la planète mystérieuse qui s'intéresse à nous, puisqu'elle consent à nous éclairer la nuit, en empruntant sa lumière du Soleil.

Parmi les savants qui déclarent impossible le voyage de la Terre à la Lune se trouve M. Camille Flammarion, dont l'imagination a pourtant fort voyagé dans les astres, depuis quelques années, mais qui a souvent envisagé l'hypothèse de ce voyage aérien réel, toujours en la rejetant finalement. Il est plus sceptique, quant à la possibilité d'un succès même partiel du moyen offert par le professeur Goddard, et on peut être sûr que si celui-ci s'introduit dans sa fusée, M. Flammarion ne l'accompagnera pas.

Formules mathématiques

Le grand astronome français ne nie pas que dans le domaine



théorique, tout soit possible, "Jadis, dit-il, quand je travaillais avec Le Verrier, je me plaisais à réduire toutes les difficultés par des formules mathématiques, et mon maître me disait souvent: "Il n'y a rien de plus sûr, en effet, que les formules mathématiques... Mais c'est comme le moulin à café, tout dépend de ce que l'on met dedans... Si on met des pierres dans le moulin, il ne broiera certainement pas le grain brun et odorant que nous aimons tant..."

De la théorie à la pratique, il y a loin, souvent; ici, dans le sujet qui nous occupe, il y a un abîme, et si nous voulions forcer la figure de rhétorique, nous dirions même plusieurs abîmes, car en réalité, les obstacles sont aussi nombreux qu'insurmontables.

Les obstacles

Il y a d'abord le poids du véhicule et la force formidable qu'il faudrait pour propulser l'appareil; il y a encore l'impuissance des explosifs connus; et en supposant que le radium puisse accomplir cet exploit, il faudrait savoir où trouver ce radium qui n'existe pas en quantité suffisante dans le monde entier, du moins d'après ce que nous en connaissons actuellement. A moins que les esprits de sir Oliver Lodge et de Conan Doyle fassent office de chevaux... vapeur! Mais ne réveillons pas les morts!

Quand Jules Verne imaginait son canon et son boulet véhiculé, il savait bien, en admirable savant qu'il était, que ce projet ne pourrait réellement réussir, même que pour une bien moins moindre distance que celle qui nous sépare de la Lune. Il déclarait lui-même qu'il ne fallait pas y songer sérieusement, "pour la bonne raison que par force d'inertie, il (le contre-coup) écraserait les voyageurs au départ, aussi douillettement enfoncés fussent-ils dans leur boulet!"

Plus tard, peut-être...

Le contre-coup au départ, ne serait peut-être pas aussi violent dans la fusée Goddard, mais bien d'autres difficultés se présentent, en dehors de celles que nous avons indiquées plus haut. Rien ne sert de partir à point; il faut savoir si et comment on arrivera.

— Alors, comment demandez-vous à M. Flammarion, vous ne pensez pas d'aller dans la Lune avant de mourir?

— Ni même après ma mort, répond l'astronome, en souriant.

— Alors, nous n'irons pas dans la Lune?

— Pour le moment n'y songeons pas...

Mais le grand astronome, tout en restant sceptique vis-à-vis du projet Goddard, ne prétend fixer, de ce côté, aucune limite à la Science:

— "Je ne dis pas que, plus tard, dans plusieurs siècles, dans deux ou trois mille ans, peut-être, on n'enverra pas une fusée qui contournera la Lune et reviendra s'écraser sur la Terre... Je crois même qu'on y arrivera; mais, pourra-t-on introduire un individu dans la fusée, et cet individu parviendra-t-il vivant jusqu'à la Lune? Ceci, c'est une autre question, plus délicate encore que la première, et que je ne me charge pas de résoudre."

Ici, il importe de considérer notre atmosphère comme milieu de progression de la fusée, le grand froid des espaces interplanétaires et le climat de la Lune. Il est évident que la température s'abaisserait à mesure de la progression de plus en plus accélérée de la fusée, et qu'elle descendrait bientôt à 458 degrés au-dessous de zéro! Contre cette formidable difficulté et pour la combattre, qu'offre le projet Goddard? La seule protection d'un espace vide (vacuum) entre les

deux parois de l'enveloppe de la fusée. Cela, d'après l'inventeur, serait suffisant pour neutraliser l'effet du froid atmosphérique, comme celui des espaces planétaires. En théorie, c'est très bien imaginé, mais en pratique, il faudrait voir!

Et dans la Lune, si le professeur Goddard ou d'autres y parvenaient, pourraient-ils y vivre, même s'ils y arrivaient vivants? La Lune, on le sait, est un astre mort, glacé, depuis longtemps; nul habitant de la Terre n'y pourrait descendre sans être suffoqué instantanément. On a bien essayé, en ces derniers temps, de découvrir sur notre satellite quelque trace de végétation, et des observations tendent à nous faire supposer qu'il y en a en effet; mais nous ignorons absolument qu'il y ait des habitants dans la Lune; nous sommes même certains qu'il n'y a pas, là-haut, d'êtres comme ceux qui habitent la Terre ou qui approchent même de leur nature. Qu'irait donc faire là-bas, le terrien audacieux qui penserait aller visiter "l'homme dans la Lune"?

Vitesse et attraction

Un mot, maintenant, de la vitesse de la fusée et de l'attraction de la Terre et de la Lune. Cette vitesse de la fusée est estimée entre 5000 et 6000 milles à l'heure. Si cette vitesse n'est pas modérée, en arrivant à la Lune, la fusée et tout ce qu'elle contient seront tout simplement volatilisés. Mais supposons qu'on arrange tout le mécanisme pour que, dans le voisinage de la Lune, la vitesse de la fusée soit à peu près nulle ou diminuée à l'extrême; serons-nous plus avancés?

Pour échapper à l'attraction terrestre, la fusée devrait conserver sa grande vitesse jusqu'à une distance de 213,000 de la Terre; passé ce point, c'est-à-dire à 27,000 milles de la Lune, c'est l'attraction de celle-ci qui se ferait sentir, force formidable à laquelle il serait impossible d'échapper, même en faisant machine en arrière, et l'on viendrait s'écraser sur l'astre mort, si toutefois on ne devait pas tourner indéfiniment autour de notre satellite, ou encore le contourner simplement, comme le prévoit M. Flammarion, pour revenir s'écraser sur la Terre.

Décidément, nous n'irons pas dans la Lune. Pour le moment, du moins, n'y songeons pas!

ACTIVITÉS

■ Semaine nationale du journal en classe

Complexe Desjardins — LA PRESSE participe activement à cette semaine consacrée à l'utilisation que l'on fait des quotidiens dans nos écoles. La fort populaire exposition itinérante «Cent ans d'imprimerie» sera évidemment de la partie. En outre, LA PRESSE publiera quotidiennement une série d'activités à faire à l'aide du journal. Jusqu'au 24 février inclusivement.

NOUVELLES FRONTIÈRES DU « SHOWBIZZ » QUÉBÉCOIS

La fin du nationalisme

—3—
■ Dans la période entourant l'avènement du Parti québécois au pouvoir, en 1976, le Québec aura connu une ferveur patriotique qui se manifestait surtout en termes de création musicale. Les groupes folklori-

ques n'avaient jamais connu de meilleurs jours, le groupe Beau Dommage pulvérisait tous les records de ventes en chantant le « quotidien » du Québécois, Charlebois chantait encore le Québec et la chanson retrouvait ses racines.

« La chanson québécoise a

tout juste 20 ans », notait Gilles Vigneault et il faut croire qu'elle devait passer par cette crise d'identité. Elle a grandi, depuis, et pour emprunter le style image de Vigneault, disons qu'elle éprouve actuellement le besoin de quitter la maison. Mais pour ce faire, il faudra consentir à certaines concessions pour affronter le vaste monde.



JEAN BEAUNOYER

« Ma façon d'aimer le Québec c'est de le chanter ailleurs. Le temps est fini de se regarder le nombril et de se trouver beau et de dire que l'on s'aime », confiait récemment Fabienne Thibeault.

À l'heure de l'offensive vidéo et de la production d'émissions de variétés par satellite, la chanson nationaliste n'a plus aucun sens. Diane Dufresne enregistre à Londres un album dont l'enveloppe musicale ressemblera au « son » Michael Jackson. Robert Charlebois chante le body building et tout le monde cherche un succès comparable à celui de Men without Hats qui a vendu des millions d'exemplaires de Safety Dance.

Personne ne joue la carte du Québec. En France, Diane Tell anime une émission de variétés au MIDEM en s'exprimant exclusivement en anglais. Le ministre péquiste Bernard Landry incite les artistes québécois à percer le marché international, en anglais ou en français, peu importe, et les groupes de la relève se produisent majoritairement en anglais.

« En France, je veux qu'on me considère comme une chanteuse française », affirmait Ginette Reno.

« Il n'y a plus ce préjugé favorable au Québec, notait Fabienne Thibeault. Maintenant, ce qui compte, ce sont les réussites individuelles. »

Ici même au Québec, la situation a évolué à une incroyable vitesse et le Québec a du mal à se réajuster aux nouveaux moy-

ens de communication du show-bizz international.

« Il nous faut maintenant compétitionner avec les Michael Jackson, The Police et tous les vidéos qui nous viennent de l'étranger. C'est ce qui attire les jeunes et nous enlève notre clientèle », affirment les producteurs québécois.

Et le retard du Québec, qui n'a pas produit dix vidéos clips valables jusqu'à maintenant, pourrait être désastreux pour l'industrie. Heureusement que la CRTC permettra, au printemps, l'établissement d'un canal vidéo comparable au MTV américain. Cela devrait enfin permettre la rentabilité de productions de vidéos canadiennes qui souffrent actuellement d'un manque de débouchés.

Là est tout le problème. Et pourtant, un groupe comme Spectra-Vidéo a tout le matériel nécessaire pour produire des spectacles ou des vidéos-clips, le passeport indispensable pour réussir à atteindre le marché international. Mais Spectra-Vidéo, se bute encore à une industrie locale qui ne s'est pas adaptée aux nouvelles réalisations internationales. Produire pour qui et à quel prix dans ce petit marché québécois? Il faut voir ailleurs.

Alain Simard, qui représente le groupe, parle d'un projet conjoint entre le Québec et la France, d'une émission de variétés transmise par satellite. Un autre projet a trait à la diffusion d'émissions télévisées québécoises en France, à l'intérieur d'un format qui ressemblerait à TVFQ qu'on peut synthétiser ici sur le câble.

« Ce qui nous manque, résume Simard, c'est une vitrine. » Mais il faut bien admettre que la réciprocité avec les Français, en matière de télédiffusion, est une belle aberration. Nous achetons des émissions françaises, nous coproduisons à grand frais, mais en retour nous obtenons bien peu.

Encore et toujours une question de gros sous, de transactions financières qui impliquent souvent plusieurs pays et qui laissent, finalement, bien peu de place au nationalisme romantique d'antan.

DEMAIN :
Sortir du Québec



photo Robert Nadon, LA PRESSE

Pour Fabienne Thibeault, « le temps de se regarder le nombril est fini ».



Diane Tell a animé, en France et en anglais, une émission au MIDEM.

photo Denis Courville, LA PRESSE

LE FRANÇAIS AU MANITOBA

La guerre des nerfs prend de l'ampleur

■ WINNIPEG — La sonnerie convoquant les députés au vote a retenti toute la nuit au Parlement de Winnipeg après que néo-démocrates et conservateurs soient restés sur leur position sur la question des droits des 30 000 francophones de la province.

DENIS LESSARD

de la Presse canadienne

Hier, néo-démocrates et conservateurs ont poursuivi la guerre des nerfs qui depuis six semaines a paralysé le Parlement provincial une journée sur deux.

Depuis jeudi, la salle de l'assemblée est vide, et il semblait improbable, hier, que les conservateurs envisagent d'ici peu de retourner au travail.

« Le NPD est divisé en privé sinon publiquement », de lancer à l'issue de la réunion de son caucus le chef conservateur Garry Filmon. Selon lui, le gouvernement n'a pas osé mettre une motion sur la table lors du congrès annuel du NPD en fin de semaine « parce qu'il n'est pas sûr de son unanimité ». Porte-parole du mouvement Grassroots, l'ex-fonctionnaire Grant Russel était présent hier au caucus tory, soutenant toutefois par la suite que son groupe se gardait de donner un ton partisan à ses activités.

En revanche, à la sortie du caucus néo-démocrate, M. Andy Anstett, leader du gouvernement en Chambre, a soutenu que le gouvernement « est prêt à des changements de substance » dans son projet linguistique tout en répétant qu'il n'était pas question de reculer sur les principes. « On est prêt à attendre, c'est à eux de décider s'ils respectent le système parlementaire », a lancé M. Anstett.

Ministres « en maudit »

Toutefois deux ministres francophones du gouvernement Pawley semblaient fort insatisfaits des conclusions de la réunion de leur parti. « Je suis trop en maudit, je ne peux pas parler », a lancé le ministre de l'Environnement, M. Gérard L'Écuyer. De son côté, le ministre de la Santé, M. Gérard Desjardins, tempêtait contre le président de la Chambre, le néo-démocrate Jim Wallding qui refuse toujours de sommer les tories à rentrer en Chambre.

« Quant à moi ça fait longtemps qu'on aurait dû le changer, désormais c'est trop tard », a-t-il lancé.

À mesure que l'impasse dure en Chambre il semble de plus en plus évident que c'est au niveau juridique que se dénouera l'impasse.

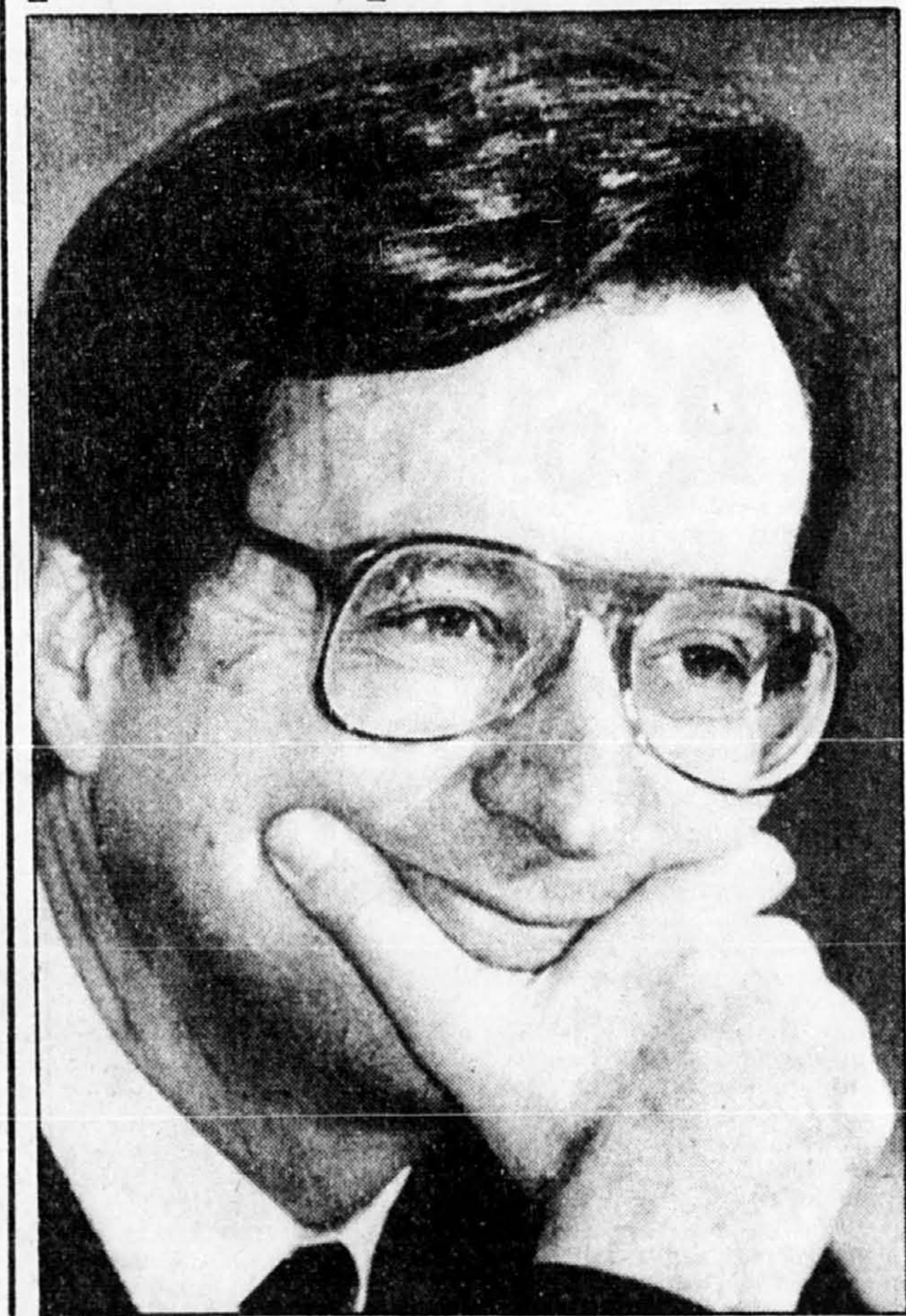
Interrogé hier, le président de la Société franco-manitobaine, M. Léo Robert, a commencé par tempérer les propos du conseiller juridique de la SFM, M. Réal Guay, et du vice-président, M. Rémi Smith, qui admettaient que la SFM songeait à aller devant les tribunaux afin de dénouer l'impasse.

« Si on n'est pas capable de régler cela au Parlement, si la route est bloquée, on tentera de régler cela en cour, on n'aura pas d'autre choix », a soutenu M. Robert, précisant toutefois que la décision n'était pas encore prise.

En décidant d'aller devant les tribunaux la SFM enlèverait une épine du pied du gouvernement qui pourrait se sortir de l'imbroglio politique.

LE RETOUR DU SLOGAN « MAÎTRES CHEZ NOUS »

Une marque « d'immobilisme politique », selon Bourassa



Robert Bourassa hier devant des étudiants de l'Université Laval.

■ QUÉBEC — Le chef du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa, serait heureux de livrer la prochaine élection générale sous le slogan de « Maîtres chez nous », a-t-il déclaré hier au cours d'une conférence de presse impromptue.

« J'ai confiance de gagner ces élections, parce que les élec-

BERNARD RACINE

de la Presse canadienne

teurs ne voteront pas pour des slogans, ils voteront pour la crédibilité économique. Je ne pense pas qu'avec l'indépendance dans leur programme, le PQ aura une crédibilité économique. »

M. Bourassa, qui répondait à un journaliste qui lui avait demandé de commenter le fait que le premier ministre René Lévesque avait ressorti le slogan de « Maîtres chez nous », a ajouté qu'il était surpris que M. Lévesque retourne à un moto vieux de 18 ans.

C'est une marque d'immobilisme politique, a-t-il dit.

Auparavant, en s'adressant à un groupe d'étudiants de l'Université Laval, M. Bourassa avait affirmé ne pas pouvoir accepter la déclaration du ministre des Finances, Jacques Parizeau, rapportée dans le magazine français « Le Point », selon qui un Québec indépendant aurait plus facilement traversé la crise économique.

« Nous ne pouvons pas accepter le fait qu'avec un dollar québécois dévalué, comme le disait le ministre des Finances, la situation économique aurait été plus facile au Québec », a-t-il dit.

À titre d'exemple, M. Bourassa a cité le Mexique qui a dévalué sa monnaie de 60 p. cent pour se retrouver quelques mois plus tard au bord de la faillite et forcé de recourir au Fonds monétaire international.

Pour M. Bourassa, il est absolument essentiel que le Québec soit politiquement stable et ce n'est pas la séparation économique ou une monnaie québécoise qui pourraient lui permettre de relever le défi.

« Pour une raison bien simple, a expliqué le chef du PLQ. C'est que nous sommes ouverts économiquement, nous exportons 40 p. cent de notre production, nous empruntons des sommes énormes, des milliards de dollars aux États-Unis. »

« Avec une monnaie québécoise nous aurions à rembourser des dettes qui ont été faites par les différentes institutions québécoises en dollars américains. Comme la monnaie serait dévaluée, ça augmenterait le remboursement de dettes de même que les intérêts », a-t-il opiné.

C'est là un exemple parmi plusieurs qui démontre le risque d'opter pour une formule comme celle-là au moment même où un tiers de la jeunesse du Québec vit dans l'insécurité économique la plus complète, a dit M. Bourassa.

Abordant la question du chômage chez les jeunes de 18 à 24 ans, le chef libéral a reproché au gouvernement Lévesque d'avoir investi des millions dans des entreprises comme Québecair ou la Société nationale de l'amiante qui ne créent aucun emploi additionnel.

Ne manquez pas le lundi 27 février 1984, le cahier « 100 ANS DE SPORT »



la presse

100 ans

100 ans de sport

Revivez les grands événements sportifs d'hier et d'aujourd'hui dans le cahier « 100 ANS DE SPORT ». Ce cahier historique retracera l'évolution des différents sports au fil des 100 dernières années.





Des annonces qui frappent juste

■ Mercredi dernier, CFCF, le canal 12, publiait dans LA PRESSE une page complète de publicité « La station de télévision numéro un à Montréal ».

Je contempais l'annonce lorsqu'un de mes collègues s'arrêta pour me demander : « Est-ce vrai ? »

Le canal 12 n'a pas menti. Son annonce spécifie qu'il s'agit de l'écoute hebdomadaire totale des adultes (18 ans et plus) dans le marché central de Montréal. Il n'est pas question de l'auditoire total, qui comprend aussi les jeunes de deux ans et plus.

Cette écoute se répartit ainsi : CFCF obtient 12 496 000 heures d'écoute, soit une part de 23 p. cent de l'écoute totale. CBFT et CFTM obtiennent chacun 22 p. cent, et CBMT un mince sept p. cent.

Première constatation : si le marché des stations anglophones de Montréal était réparti aussi également que celui des deux stations francophones, CFCF ne pourrait pas se vanter d'être numéro un. Car en divisant 30 pour cent (l'addition des 23 et sept p. cent allant aux deux canaux anglophones) en deux parties égales, CFCF et CBMT se retrouveraient toutes deux à 15 p. cent. Mais, en réalité, le canal 12 attire plus de trois fois plus de spectateurs que le 6. Et si le 2 et le 10 se démarquaient autant que le 6 et le 12, l'une des deux stations francophones dominerait facilement le marché.

Il faut également savoir que le marché de la télévision à Montréal est biaisé en faveur des stations anglophones, même si la majorité de la population desservie est francophone. C'est que les francophones regardent la télévision en anglais. Tandis que les anglophones ne regardent pas la télé en français.

Les chiffres de BBM là-dessus sont éloquent : sur 100 heures d'écoute de télé, les adultes francophones passent 32 p. cent à CBFT, 31 p. cent à CFTM, 15 p. cent à CFCF et trois p. cent à CBMT. Chez les anglophones, la fréquentation des stations françaises est à un p. cent, tandis que 39 p. cent des heures vont à CFCF et 16 p. cent à CBMT.

Si on regarde un tableau de la fréquentation des stations commerciales anglophones qui peuvent être captées à Montréal (les nôtres, les stations américaines et la station d'Ottawa CJOH qui nous parviennent via le câble), on constate qu'elles vont chercher 49 p. cent de la part d'écoute.

Presque la moitié, quoi. Il fut un temps où les diffuseurs francophones vivaient dans la tranquille assurance que la barrière de la langue était suffisante pour garder la clientèle francophone.

Mais les temps ont changé. Et une des hypothèses les plus intéressantes est que les spectateurs ont été « libérés » par les progrès de la technologie.

Avant l'arrivée des télécommandes au fauteuil, la force d'inertie gardait bien du monde plus longtemps au même canal. Rappelez-vous comme c'était compliqué de se lever, de tourner la roulette, et surtout d'ajuster les oreilles de lapin pour capter l'image d'une autre station.

Aujourd'hui, les foyers francophones sont de plus en plus câblés et... « convertis ». Le convertisseur avec commande au fauteuil vous permet de vous échapper des apparitions des publicités et d'aller faire un tour d'horizon de la programmation. Et de vous brancher ailleurs si le cœur vous en dit. En ne faisant marcher que vos doigts.

La fidélité était donc directement proportionnelle à la paresse.

Les francophones regardent de plus en plus des films et des grandes séries en anglais. L'autonomie, un James Bond, *For Your Eyes Only*, présentée au canal 12, s'est classée parmi les émissions en tête du palmarès à Montréal. *The Day After* a également connu beaucoup de succès. Et pourtant cette dramatique n'était accessible qu'aux abonnés du câble (nos stations anglophones ne transmettaient pas l'émission en simultané et il fallait pouvoir capter un des deux canaux d'ABC).

Le 10 tourne la page

Parlant d'annonces, j'espère que vous avez vu dans LA PRESSE de samedi dernier les deux remarquables pages de publicité de Télé-Métropole. En page A 13, une page de droite, tout est blanc, sauf le centre, où l'on trouve trois mots : « Tour-nons la page... ». Et à la page suivante, bien centré au milieu du blanc, un « C'est parti », avec en dessous Télé-Métropole Inc.

Un chef d'œuvre d'efficacité. On voulait bien sûr marquer la fin du conflit de travail des techniciens qui a duré plus de 15 mois. Période durant laquelle les auditoires de TM ont chuté dangeusement.

On ne peut que souhaiter que cette sombre page de relations de travail soit définitivement tournée à Télé-Métropole. Même s'il est permis de douter que les blessures se cicatrissent rapidement, le conflit ayant duré trop longtemps.

On peut souhaiter également que la qualité d'inspiration qui a guidé Télé-Métropole dans la rédaction de cette annonce se manifeste également dans la programmation.

MUSIQUE



Claude Gingras

■ Ce soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, c'est la première de *Turandot*, de Puccini, troisième production de la saison de l'Opéra de Montréal. Nous avons consacré au sujet un article de présentation samedi dernier.

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris que le soprano dramatique autrichien Elisabeth Payer-Tucci, du Metropolitan Opera, qui faisait ses débuts au Canada, est tombée malade. Elle sera remplacée pour toutes les représentations par le soprano américain Marisa Galvany.

Celle-ci a interprété *Turandot* à plusieurs reprises depuis 1980, notamment à Cincinnati, Hartford, Baltimore, Calgary, Vancouver et Miami, a fait savoir l'Opéra de Montréal. Elle a également chanté au Metropolitan, au New York City Opera, ainsi qu'à Seattle, à la Nouvelle-Orléans, Washington et Cincinnati. Mme Galvany a fait ses débuts à l'opéra en 1969.

Comme toujours, rideau à 20 h très précises. Les trois actes durent respectivement 32, 42 et 34 minutes, et il y a deux entractes de 20 minutes chacun. Le spectacle se termine à 22 h 30.

Des 14 productions de l'Opéra de Montréal à ce jour, *Turandot* est celle qui réunit le plus grand nombre de participants, soit 217 (chanteurs solistes, choristes, figurants et instrumentistes d'orchestre). Suivant la formule établie, il y aura sept représentations (dans ce cas-ci, jusqu'au 14 mars).

Chin Kim et le Trio Borodine

Deux concerts complètent le programme musical de la semaine. Les deux font partie des séries de concerts gratuits des réseaux français et anglais de Radio-Canada, enregistrés en public et radiodiffusés en différé.

TURANDOT DÉBUTE CE SOIR Galvany remplace Payer-Tucci



Le Trio Borodine : Luba Edlina (piano), Rostislav Dubinsky (violin) et Yuli Turovsky (violoncelle) : concert vendredi soir, salle Claude-Champagne.

Jeudi, 20 h, Pollack Hall de l'université McGill, les amateurs de violon réentendront Chin Kim, gagnant du deuxième prix au 16e Concours international de Montréal de juin dernier (il n'y eut pas de premier prix). Chin Kim, Coréen de 26 ans, jouera la Sonate en sol mineur de Schubert, la Fantaisie op. 47 de Schoenberg, un Caprice de Saint-Saëns, un Nocturne de Chopin arrangé par Nathan Milstein — avec Kyoko Hashimoto au piano — et deux œuvres pour violon seul : *Partita* en ré mineur de Bach et sixième Sonate de Ysaye.

Vendredi soir, 20 h également, salle Claude-Champagne de l'Université de Montréal, on réentendra le Trio Borodine qui, l'an dernier à pareille date et au même endroit, donnait une audition inoubliable du Trio op. 67 de Shostakovich. Créé en 1976 par trois musiciens russes émigrés en Occident : Rostislav Dubinsky, violoniste, sa femme Luba Edlina, pianiste, et Yuli

Turovsky, violoncelliste, le Trio Borodine jouera, cette fois, le Trio op. 50 de Tchaïkovsky et le Trio op. 99 de Schubert.

Le Trio Borodine a enregistré le Tchaïkovsky, le Shostakovich et les Trios de Schubert et de Brahms pour la marque britannique Chandos. Je commenterai ces enregistrements prochainement dans une chronique de disques du samedi.

Les Disciples :

un nouveau chef

Les Disciples de Massenet, chorale montréalaise de 75 membres, ont un nouveau directeur : il s'agit d'une directrice, Marjorie Tanaka, née en Colombie et habitant Montréal depuis quelques années. Mme Tanaka remplace Claude Létourneau, dont elle était l'assistante. Sous la direction de leur nouveau chef, les Disciples chanteront les célèbres *Sept Paroles* du Christ de Théodore Dubois le soir du Vendredi saint, 20 avril, à la basilique Notre-Dame.

Par ailleurs, un communiqué nous apprend la création d'un nouveau chœur, que dirigera M. Létourneau, et qui est à la recherche d'altos, de ténors et de basses. Pour renseignements : 337-8360, 721-3363 ou 661-0233.

Tournée de l'OJQ

L'Orchestre des Jeunes du Québec fera une tournée de dix municipalités de l'île de Montréal du 1er au 22 mars, grâce à une subvention de \$10 000 du Conseil des Arts de la Communauté urbaine. Les détails concernant cette tournée seront dévoilés demain et paraîtront dans nos pages jeudi.

L'Orchestre Symphonique de Montréal, actuellement occupé à la préparation de *Turandot*, reprendra ses concerts mardi et mercredi prochains. Ce concert double (série « Air Canada ») marquera la rentrée de Charles Dutoit, absent de Montréal depuis plusieurs semaines.

La série « Debut », qui présente de jeunes artistes en concert le samedi soir au Pollack Hall, annonce la tenue d'auditions, le vendredi 9 mars, en vue de sa programmation 1984-85. On a jusqu'au 28 février pour s'inscrire. Pour renseignements : 878-9680.

Un concert au profit de l'Hôpital de Montréal pour enfants sera donné le dimanche 4 mars, 15 h, à l'église Saint-Jean-Baptiste, par l'Orchestre Civique des Jeunes de Montréal et les Petits Chanteurs du Mont-Royal et les chorales de la Christ Church Cathedral et de l'église St. Matthias. Au programme : le célèbre *Requiem* de Mozart.

La Société de Musique contemporaine du Québec nous informe que le guitariste cubain Leo Brouwer, annoncé pour le concert du 8 mars, s'est décommandé. Il sera remplacé par la pianiste Christina Petrowska. L'Ensemble de la SMCQ est maintenu au programme.

Dix-sept formations locales participeront au cinquième Festival choral de Montréal, qui aura lieu à la salle Jean-Deslauriers (anciennement le Plateau), 3710, Calixa-Lavallée, les vendredis 9, 16, 23 et 30 mars, à 20 h chaque soir.

Telesat pourra augmenter ses tarifs de plus de 8 p. cent

■ HULL (D'après PC) — D'ici la fin de la présente décennie, les prix que les Canadiens paient pour les services de téléphone et de télé payante seront affectés par la décision rendue hier par la Commission canadienne de la radio-télévision et des télécommunications d'accorder à Telesat-Canada des hausses de tarifs bien supérieures aux quatre p. cent dont le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, parlait dans son budget de la semaine dernière.

Disant reconnaître le « caractère spécial » de Telesat, la Commission a accordé à l'opérateur de satellites des hausses de tarifs qui sont supérieures au double du quatre p. cent proposés par M. Lalonde la semaine dernière.

Ottawa subventionne un nouveau système télidon à Radio-Canada

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral fournira quelque \$6 millions à la Société Radio-Canada au cours des trois prochaines années pour lui permettre de poursuivre la mise au point d'un service national de télidex basé sur la technique Télidon.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre des Communications, M. Francis Fox, en même temps que l'octroi d'un contrat de \$1 million à la société Norpak de Kanata, près d'Ottawa, pour la

recherche et le développement de matériel télidex.

La mise au point d'un service national de télidex par Radio-Canada fait suite au projet pilote Iris qui a pris fin en décembre dernier.

La société Radio-Canada entend donc offrir un « magazine » de télidex comprenant des nouvelles, la météo, des informations communautaires et un service d'avis public pour les groupes sociaux, linguistiques ou culturels.

Telesat appartient conjointement au gouvernement fédéral et aux compagnies de téléphone.

C'est tout un programme pour vous le mardi DE L'AMOUR

18h
19h

LE 18 HEURES GALAXIE

avec Réal Giguère et
Gaston Lepage,
Beatrice Picard,
Alpha Boucher,
Gilles Lalulippe,
Marc Legault

20h30

UNE VIE

21h

BELLE RIVE

19h29

LA CROISIÈRE S'AMUSE

21h30
22h30

MICHEL JASMIN LES NOUVELLES TVA

23h15
23h30

KOJAK

19h29 TIRAGE DE LA QUOTIDIENNE

cftm 10
CABLE 7

À PRO MUSICA

Le « miracle »
Beaux-Arts

TRIO BEAUX-ARTS — Menahem Pressler (piano), Isidore Cohen (violin) et Bernard Greenhouse (violoncelle). Hier soir, salle Maisonneuve de la Place des Arts. Présentation: Société Pro Music.

Programme:
Trio en sol majeur, K.564. — Mozart
Trio en la mineur (1914). — Ravel
Trio no 2, en mi bémol majeur, D.929 (op.100). — Schubert

CLAUDE GINGRAS

On se dit: Encore le Beaux-Arts... comme s'il n'y avait que lui! Et le programme? Tous les mêmes compositeurs: Haydn ou Mozart comme entrée en matière, l'un ou l'autre des deux Trios de Schubert, l'Archiduc ou le Ravel, ou bien Dvorak ou Brahms.

La feuille de route fait routine. À la réalisation, ce qui chez d'autres serait, justement, routine, devient, chez le TBA, perpétuel renouvellement. La passion que ces trois musiciens apportent à tout ce qu'ils font, et ce à chaque instant, produit chaque fois une sorte de miracle. Il n'y a pas une mesure qui, sous leurs doigts, ne soit habitée d'une pensée totale et communicative.

C'est le « miracle » Beaux-Arts. Il s'est produit de nouveau hier soir. Je l'ai senti, seul dans mon coin. Mais j'ai senti, aussi, que l'auditoire y était sensible: par son silence agissant et par l'ovation unanime, debout, qui a suivi le Schubert, et qui fut telle que Pressler annonça, du piano, un « bis »: le Rondo final « all'ungarese » d'un Trio en sol majeur de Haydn.

Messieurs Beaux-Arts ont ouvert leur programme avec un petit Mozart, partition sans problème qu'ils jouèrent avec une exquise simplicité (bien qu'au plan strictement technique on ait noté quelques très légers écarts d'intonation chez le

Les Anglais
raffolent
de Yes
Minister

LONDRES (D'après AP) — La reine Elizabeth ne le manque que rarement. Margaret Thatcher en raffole au point qu'elle a écrit elle-même un épisode où elle tenait un rôle. La Chambre des Communes se vide souvent quand il passe au petit écran.

Cet objet de curiosité est le feuilleton Yes Minister, d'Anthony Jay et Jonathan Lynn.



NAUGHTY NETWORK

AUSSE DEUXIÈME GRAND FILM

IL BEAVER

5177 PARK, 849-9489

CINE 539

1200 CATHÉDRAL W. 843-2000

PICCADILLY

1000 SHERBROOKE W. 486-7071

CASSETTES VIDEO À VENDRE

UN MERVEILLEUX

APRÔDISIAQUE

PARISIAN 1

OMEGA 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE

PARISIAN 2

Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 ANS

ADAPTE

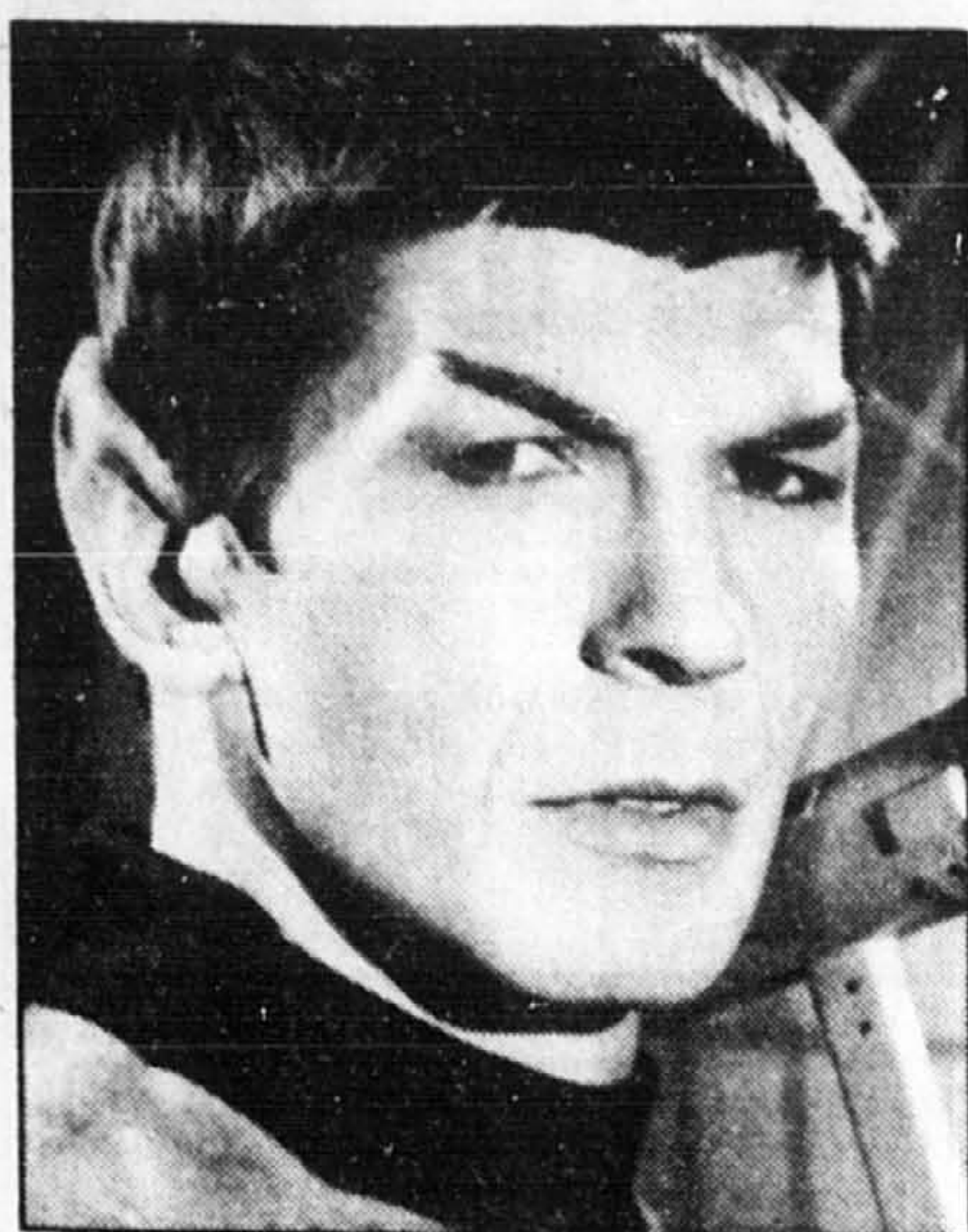
INSIDE

ANNIE

SPRINKLE

2e. FILM ÉROTIQUE

HOTEL DE PASSE



Lenoard Nimoy en Spock.

Le 3e Star Trek éclaircira le mystère Spock

■ KEARNEY, Nebraska (D'après UPI) — Les fanatiques de l'émission *Star Trek* devront patienter jusqu'à l'été pour savoir si le Dr Spock est vraiment mort, a déclaré hier le créateur de la série télévisée.

Au cours d'une conférence de presse au Kearney State College, Gene Roddenberry a ajouté que le sort de Spock allait être révélé au grand public dans le troisième film consacré à *Star Trek*, film devant être présenté l'été prochain et dont le titre provisoire est « The Search for Spock ».

Selon toutes les apparences, Spock avait été tué dans « *Star Trek II* » mais la fin du film laissait entendre qu'on pourrait le ramener à la vie.

Le nouveau film est réalisé par Leonard Nimoy, qui joue le rôle de Spock.

M. Roddenberry a déclaré que la série télévisée *Star Trek* n'avait pas connu un grand succès au début de sa diffusion, et qu'on l'avait même retirée des ondes trois mois avant que les astronautes américains ne mettent le pied sur la Lune. Il ajoute qu'on a alors assisté à un véritable engouement pour la série « resuscitée ».

Il dit que les progrès réalisés dans le domaine des effets spéciaux avait diminué l'aspect humain dans la science-fiction. L'une des raisons des succès de *Star Trek* au cours des 15 dernières années réside dans les interrelations chez les acteurs.

Dans la première série de *Star Trek* le deuxième officier était une femme et non pas Spock, dit M. Roddenberry. On l'a retirée et placé Spock à sa place.

Un Indien québécois et chef d'orchestre

■ TORONTO (PC) — Le maître Andrew Davis a littéralement poussé John Kim Bell dans le dos et l'a propulsé sur la scène du Massey Hall, lorsque le jeune musicien y a fait ses débuts en mai 1981, aux côtés de l'Orchestre symphonique de Toronto.

C'est cette scène reconstituée qui sert d'entrée en matière dans le film *John Kim Bell* qui retrace la vie de ce musicien de grande taille et à la fière allure qui est le premier Indien d'Amérique du Nord à faire carrière comme chef d'orchestre.

Bell, qui a assisté récemment à Toronto à la première du film, affirme qu'il avait appris le piano dans l'inten-

tion d'accroître sa popularité dans le milieu où il vivait et qu'il n'est devenu chef d'orchestre que par accident. Sa réputation de chef d'orchestre et de directeur musical n'est plus à faire, aujourd'hui, sur Broadway.

Kim Bell, âgé de 31 ans, a connu des débuts pour le moins surprenants et sa carrière fut remplie d'imprévus.

Caughnawaga

Né sur la réserve indienne de Caughnawaga, en banlieue de Montréal, Bell est le fils de l'ex-actrice hollywoodienne Beth Hamilton et de Carl Don Bell, un Mohawk qui luttait sous le nom de Don Eagle sur le circuit professionnel de lutte nord-américain.

Ses parents ont divorcé alors qu'il était encore jeune et lui-même et son frère sont partis vivre auprès de la famille de leur mère, à Columbus, en Ohio, où il a grandi sans connaître vraiment ses antécédents amérindiens. «Durant de nombreuses années, je ne savais même pas que j'étais d'origine indienne.»

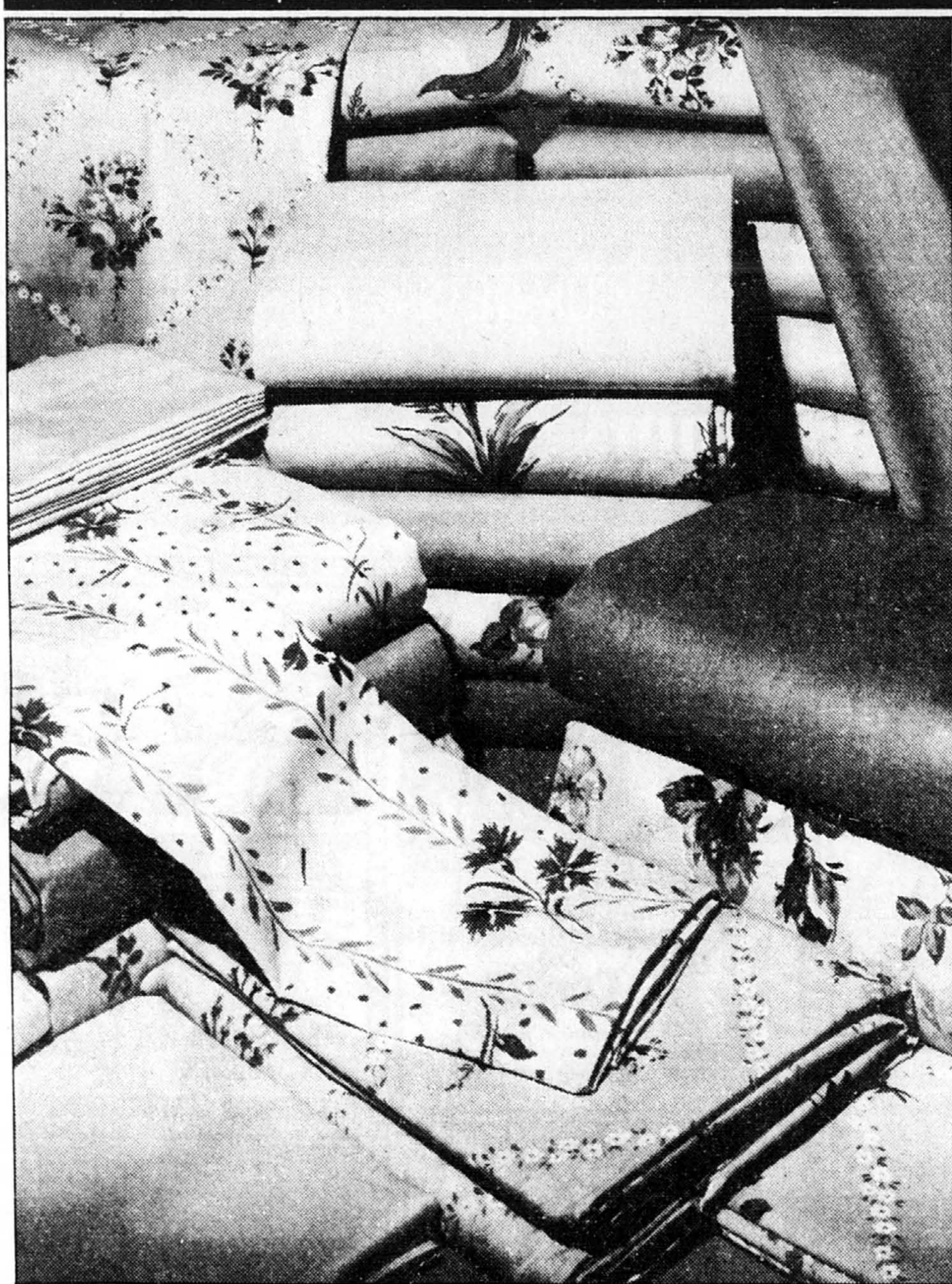
«En huitième année, à l'école, j'ai demandé à suivre des leçons de piano. J'enviais un de mes camarades qui était pianiste et qui était très populaire auprès des autres élèves», d'expliquer Bell qui a obtenu ultérieurement un doctorat en piano de l'Université de l'Ohio.

À l'âge de 18 ans, il a obtenu un emploi de pianiste de répétition auprès d'un orchestre de sa région. Quelques semaines plus tard, il était embauché en qualité de chef de l'ensemble après la démission du conducteur en titre. Cela lui a permis de participer à une tournée aux États-Unis et de diriger les représentations de la comédie musicale *A Chorus Line* sur Broadway. Il a échoué plus tard à Toronto.

Ce film du Torontois Anthony Azopardi a été produit par Cineroutes en collaboration avec l'Association pour le développement des arts visuels chez les Amérindiens.

15⁹⁹
ENS. JUMEAU

FAITES PROVISION DE CES ENSEMBLES DE DRAPS À PRIX ÉTUDIÉS CHEZ SIMPSONS



Une belle literie n'est pas nécessairement coûteuse... vous trouverez la preuve chez Simpsons! Venez voir notre vaste sélection d'ensembles de draps à agencer de bonne qualité dans une variété attrayante de couleurs et motifs. Vous trouverez l'ensemble qui s'harmonisera à votre décor... à bas prix étudié Simpsons! Les ensembles de draps comprennent 1 drap plat, 1 housse et 2 taies d'oreillers, sauf les ensembles jumeau comprenant 1 taie d'oreiller seulement. Quantités limitées. Hâtez-vous pour une meilleure sélection. Simpsons, c'est la solution!

Valeur Simpsons

Ens. jumeau.....	15 ⁹⁹
Ens. double.....	21 ⁹⁹
Ens. queen.....	29 ⁹⁹

Rayon 351, linge de maison, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT.



APPRENEZ L'ANGLAIS avec nos spéciaux

4 semaines INTENSIVES ou 10 semaines RÉGULIÈRES

Pour une démonstration et un test gratuits, appelez

GALOIS

844-5060

Depuis 1988

1410 Stanley **MÉTRO PEEL**

FIN DE SEMAINE À OTTAWA/HULL 21,00\$

Séjournes au charmant Hôtel Plaza de la Chaudière, situé près des chutes de la Chaudière avec une vue impressionnante de la colline du Parlement et d'Ottawa. Vous y trouverez des chambres superbes, un restaurant exquis, des jardins luxuriants et une piscine complètement équipée. Et pour que votre fin de semaine soit encore plus spéciale, nous offrons un prix très spécial de 21,00\$ la nuit par personne pour une chambre double (vendredis et samedis seulement). La chambre pour une personne est à 42\$. Pour réserver, téléphonez sans frais au 1-800-567-1991 ou communiquez avec votre agent de voyage.

Hôtel Plaza de la Chaudière

2, rue Montcalm, Hull, Québec (819) 778-3880
Les groupes ne peuvent bénéficier de ces tarifs.

Le festival des sucres Simpsons à la Cave, centre-ville Un avant-goût du printemps! du 24 février au 3 mars

Simpsons centre-ville prend des airs de cabane à sucre!

Soyez de la fête — le vendredi 24 février de 12 h à 17 h, la rue Metcalfe entre la Place Mont-Royal et Ste-Catherine vous accueillera aux plaisirs de la musique, de la tire sur la neige et d'une foule de divertissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du magasin! Sculptures sur glace et sur bois, l'ensemble «Tradi-son», la présentation de la revue «Coup de Pouce» et la démonstration des recettes à l'érable avec Denise Dion.

Venez vous sucrer l'bec! C'est à ne pas manquer!

En collaboration avec



Conseil de la Sculpture du Québec,



Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Gouvernement du Québec

Fédération des producteurs acéricoles du Québec

Sirop d'érable pur **CITADELLE.**



Ville de Montréal

CKAC 73



Simpsons

Composez **842-7221**

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval

FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno